

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

PRIX DES INSERTIONS. Annonces... 20 c. la ligne. Réclames... 30 c.

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

PRIX DE L'ABONNEMENT VILLE... Un an... 8 fr. Six mois... 5 fr.

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Étampes. — Imprimerie de A. ALLIER.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Hiver à partir du 24 Décembre 1877.

Table of train schedules with columns for stations (Orléans, Tours, Angoulême, etc.) and times for various routes.

Bulletin politique.

Les tentatives faites au Sénat pour soulever des conflits et jeter des incertitudes dans le pays, n'ont heureusement pas grande chance de réussir.

Enfin, l'ignoré M. Fournier a-t-il cherché à sortir de l'obscurité en se faisant le porte-parole de la réaction, en invoquant encore le fantôme du péril social.

Le gouvernement n'a pas été moins heureux au sujet du budget des dépenses de 1878 qu'avait voté la Chambre.

Après une vive discussion dans laquelle M. Pouyer-Quertier, président de la commission des finances, et divers membres de la droite, ont manifesté l'intention de ne pas activer la discussion du budget, l'urgence a été cependant votée.

De son côté, la Chambre des députés a adopté à l'unanimité le projet de loi autorisant la perception, pour

le mois de mars, des impôts indirects et des produits et revenus publics.

M. le Ministre des Finances, averti officiellement que le Sénat ne pouvait voter le budget des dépenses pour le 28 février, a déposé ensuite un projet de loi ouvrant un crédit de 358 millions pour assurer les services pendant le mois de mars.

La Chambre a discuté et voté le budget du Ministère de l'Agriculture et du Commerce, le budget du gouvernement général de l'Algérie. Sur le budget de l'Algérie, une question a paru assez importante pour motiver l'intervention personnelle du président de la commission.

La Chambre a validé l'élection à Clamecy d'un candidat officiel, M. le comte Le Pelletier d'Aunay, mais en renvoyant le dossier de l'élection à la commission d'enquête. L'élection de M. Marquiset, à Lure, a été validée sans discussion.

La Chambre a invalidé l'élection de M. Sens, à Arras, celle de M. le comte d'Aulans, à Noyons, et a ajourné jusqu'à l'enquête la discussion sur l'élection

de M. Paul Granier de Cassagnac. Elle a voté l'ajournement de sa délibération et le renvoi au bureau du dossier relatif à l'élection de M. le marquis de Lortal, à Castelnaudary.

L'élection de M. Planté, à Orthez, a été invalidée par 219 voix contre 125 et le dossier a été renvoyé à la commission d'enquête. Pendant le dépouillement du scrutin, une question posée par M. Daguilhon-Pujol a fourni à M. le sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur l'occasion de rappeler les principes libéraux du gouvernement actuel en matière d'élection.

M. Lepère a rappelé la déclaration faite précédemment par M. le Ministre de l'Intérieur que s'il y a là de la part du sous-préfet « intention de donner à une candidature l'allure et les bénéfices d'une candidature officielle, il sera fait justice. »

Dites si jamais sous l'ordre moral et le gouvernement du 46 mai, un ministre aurait fait un semblable réponse.

Du reste, les renseignements reçus par le gouvernement sur la conduite du sous-préfet de Castres ne concordent pas avec ceux de M. Daguilhon Pujol.

« M. Menier vient de présenter à la Chambre un amendement au projet de loi portant fixation du budget de 1878, et tendant à supprimer certaines taxes des lettres émanant des simples soldats et des matelots de l'Etat. »

« Nulle proposition de loi ne se recommande mieux à la sollicitude du Parlement. On doit réserver par tous les moyens possibles les liens qui peuvent rattacher les soldats à leur famille. »

« C'est ce qu'on a compris depuis longtemps en Allemagne. »

Bulletin de la guerre.

Le traité de paix russo-turc n'est pas encore signé à l'heure où nous écrivons. La Porte résiste toujours. Le sultan refuse de livrer ses cuirassés. Le Times croit savoir, il est vrai, que la Russie serait disposée à céder sur ce point et à soumettre la question des détroits à la Conférence.

— Est-ce que tu l'as vu ?

— Non.

— Il est resté toute la journée chez M. le curé et il n'est pas venu nous voir, c'est mal, cela, très-mal.

— M. Varimont nous a oubliés, ou bien il ne veut plus se souvenir qu'il a été domestique à la ferme.

Adeline secoua la tête.

— Je ne crois pas cela, dit-elle. M. Henri n'a pas un si petit esprit. Ce n'est pas lui qui aura jamais honte de ce qu'il a été.

Mme Dubourg était assez embarrassée, car elle ne pouvait pas dire à sa fille que le jeune homme avait plus d'une raison pour ne pas aimer M. Dubourg.

Adeline ne savait même pas comment Mme Varimont était morte.

— Et toi, reprit Mme Dubourg, tu penses donc encore à lui ?

— Tous les jours, répondit-elle avec un abandon charmant.

— C'est bien souvent, fit Mme Dubourg en souriant.

— Voyons, chère mère, est-ce que ce n'est pas naturel ? Puis-je oublier que sans lui tu n'aurais plus de fille, que sans son courage et son dévouement j'aurais été brûlée vive ?

— Ah ! je ne l'oublie pas non plus ! s'écria Mme Dubourg.

— Je le vois toujours devant moi, toujours... comme il était sur son lit, pâle et amaigri, quand de sa voix douce et des larmes dans les yeux, il nous disait : Comme vous êtes bonnes, pourquoi vous fatiguez ainsi pour moi ?

— Ah ! le pauvre enfant, il ne pensait même pas qu'il souffrait pour nous !

— Souvent, la nuit, dans mon sommeil, il me semble

D'un autre côté, nos informations personnelles nous donnent le droit de supposer que la paix ne sera pas signée avant quelques jours, quoi qu'en disent certaines dépêches envoyées sans doute du quartier général russe.

Un télégramme du Standard annonçant que les délégués de la Roumanie, de la Serbie et du Montenegro sont arrivés à San-Stefano pour prendre part aux négociations, il est permis d'en inférer que les négociations ne sont pas encore achevées; les délégués des principautés soulèveront sans doute des objections aux clauses déjà arrêtées et provoqueront de nouvelles discussions.

Les télégrammes des sources russes n'en continuent pas moins à affirmer toutes les vingt-quatre heures que la paix sera signée « demain », et prétendent même qu'un ultimatum à propos de la signature de la paix aurait été adressé à la Porte par la Russie.

C'est le prodrome de l'occupation de Constantinople.

Les Russes ne perdent pas de temps en Bulgarie; ils la rattachent à outrance et leur façon de procéder dans cette province révèle leurs intentions ultérieures. Le prince Teherkasky, dit la Correspondance politique de Vienne, organise l'administration, en Bulgarie, d'après le modèle russe.

Chaque ville importante reçoit un gouverneur, un maître de police et des commissaires de quartier, absolument comme en Russie. Les anciens sanjaks turcs ont été transformés en gouverneurs (gouvernements), avec des subdivisions. Tous les postes principaux sont occupés par des Russes ou des Bulgares élevés en Russie. Le russe, dit le Times, devient le langage officiel.

Une milice bulgare, composée de 70 bataillons d'infanterie, de 12 escadrons de cavalerie et de 8 batteries d'artillerie, est organisée. Chaque bataillon reçoit 8 officiers et 20 sous-officiers.

Le prince Gortchakoff promet, il est vrai, de faire évacuer la Bulgarie au bout de deux ans. Mais d'ici deux ans il peut se passer bien des choses. Et quand même cette promesse serait tenue, la Bulgarie, surtout après l'expulsion des mahométans, serait transformée en une véritable province du grand empire des tsars.

Tous les jours, les versions relatives à la Conférence varient. Le prince Gortchakoff aurait proposé Berlin, où se réuniraient les ministres des affaires étrangères des puissances intéressées. Mais le prince de Bismarck aurait refusé. Il serait question de Vienne une fois de plus.

En attendant, et bien que lord Derby et le comte Andrassy affectent de croire au succès de la conférence, les cabinets de Londres et de Vienne continuent leurs préparatifs belliqueux absolument comme s'ils n'y croyaient pas.

En Autriche, les chemins de fer ont reçu l'ordre de se préparer à transporter des troupes; les officiers ont reçu l'ordre de rejoindre leur régiment.

En Angleterre, à la Chambre des Lords.

Lord Derby répond à lord Delawar que, lorsqu'il a

que j'entends sa voix; j'écoute, et c'est comme un murmure de douces paroles. Ah! ma mère, je voudrais que M. Henri soit mon frère!

Mme Dubourg tressaillit. Ses yeux se fixèrent sur le visage de sa fille, dont l'expression pleine de candeur ne pouvait lui cacher aucune pensée.

— Non, se dit-elle, il peut y avoir un germe dans son cœur, mais aujourd'hui il ne contient qu'un sentiment de vive reconnaissance.

— Après la guerre, reprit Adeline, M. Pierson, qui l'aime beaucoup, lui a procuré une place à Bourbonne, chez un marchand de bois. Il gagne douze cents francs. Est-ce que c'est beaucoup, douze cents francs ?

— Non, mais pour un jeune homme c'est suffisant. Avec cent francs par mois, M. Varimont peut vivre et s'entretenir convenablement. Du reste, sa position s'améliorera, plus tard il gagnera davantage.

— Oui, d'ailleurs il travaille beaucoup et on est très-content de lui.

— Comment sais-tu cela ?

— C'est Mme Pierson qui me l'a dit. Est-ce que tu ne l'as pas revu depuis la guerre ?

— Une fois, l'année dernière, il est venu me faire une visite.

— J'étais encore à Langres. N'est-ce pas qu'il a beaucoup grandi ?

— C'est aussi Mme Pierson qui t'a dit cela ?

— Elle me l'a dit; mais moi aussi j'ai revu M. Henri.

— Tu l'as revu... Où cela ?

EMILE RICHEBOURG.

(La suite au prochain numéro.)

Feuilleton de l'Abcille

(29) DU 2 MARS 1878.

HISTOIRE

D'UN AVARE, D'UN ENFANT ET D'UN CHIEN.

Ce n'est pas tout : trois fois par semaine il y eut de la viande de boucherie; à la place du pain cuit dans le four de la ferme, on alla chaque jour chez le boulanger; on n'engraissa plus les volailles pour les vendre, mais pour les manger soi-même.

Depuis quinze ans, la maison avait vieilli : les murs, les plafonds étaient noirs, lézardés; la toiture trouée, les boiserie, les lambris, les planchers vermoulus, s'en allaient en poussière; le papier de décoration n'avait plus de couleur.

Mme Dubourg mit les peintres et les menuisiers à l'intérieur, les couvreurs sur le toit et les maçons un peu partout.

En trois mois, elle fit gagner aux ouvriers d'Oudincourt et des environs plus d'argent que son mari n'en avait fait gagner aux autres dans toute sa vie.

La jeune fille se mit à feuilleter un album et presque aussitôt le ferma. Elle alla s'asseoir devant le piano, joua les premières mesures d'une valse, puis, comme ennuyée, se leva et vint s'asseoir près de sa mère.

— Chère mère, lui dit-elle, je ne suis pas contente.

— Quelle chose te contrarie ?

— J'ai appris hier que M. Henri Varimont est venu à Oudincourt il y a quinze jours.

— Je le savais.

Il payait toujours avec des billets de banque. On se demanda s'il n'avait pas vendu son or pendant la crise monétaire, lorsqu'il faisait près de vingt francs par mille. Ceux-là ne connaissent guère M. Dubourg.

Vendre son or, se séparer de son cher métal ! il aurait plutôt souffert qu'on lui ouvrit les entrailles. N'était-ce pas sa joie, son bonheur ? Il tenait moins à augmenter sa fortune qu'à conserver précieusement ce qu'il possédait, son or surtout. Oh ! son or... pour le garder, le voir, le toucher, le compter, l'entendre tinter, sonner, jouer avec lui, se mirer dans son scintillement, s'en éblouir... quels sacrifices n'aurait-il pas fait ? Il aurait préféré voir sa femme, sa fille... Arrêtons-nous, ce serait trop hideux !

Un matin, Adeline entra dans la chambre de sa mère avec deux énormes bouquets de roses.

— Chère mère, dit-elle, voilà les fleurs que je t'offre aujourd'hui pour tes potiches. Je les ai cueillies moi-même, et regarde...

Sur son doigt elle fit voir une petite goutte de sang rose qui sortait d'une piqûre.

— Mon cher trésor, le rosier t'a piquée.

— Oui, fit-elle avec un joli sourire; ce qui est beau ne devrait jamais être méchant.

La mère prit les mains de l'enfant et ses lèvres s'appuyèrent sur la piqûre. La goutte rose disparut.

La jeune fille se mit à feuilleter un album et presque aussitôt le ferma. Elle alla s'asseoir devant le piano, joua les premières mesures d'une valse, puis, comme ennuyée, se leva et vint s'asseoir près de sa mère.

— Chère mère, lui dit-elle, je ne suis pas contente.

— Quelle chose te contrarie ?

— J'ai appris hier que M. Henri Varimont est venu à Oudincourt il y a quinze jours.

— Je le savais.



quitté le Foreign Office, il n'avait reçu aucune nouvelle relative à la signature du traité de paix. On n'a pas non plus d'informations officielles au sujet des conditions de paix. Les renseignements que l'on possède diffèrent matériellement sur divers détails importants. Ainsi la Bulgarie doit être constituée certainement avec de vastes provinces s'étendant au sud des Balkans, et avec quelques districts sur les bords de la mer Egée, mais on ne sait pas si Salonique s'y trouve ou non compris.

L'indemnité est diversement fixée aussi : les uns parlent de 150 à 200 millions de livres sterling, ce qui serait fabuleux ; d'autres disent 40 millions ; mais cette somme serait à payer indépendamment d'une cession de territoire.

Quoi qu'il en soit, bien que les conditions de la paix soient une question qui sera susceptible d'être discutée dans le Parlement, cette discussion devra être ajournée jusqu'à ce que des renseignements plus complets aient été reçus.

**Les opérations militaires.**

**En Europe.** — Les forces russes se concentrent sur San-Stefano, où se poursuivent les négociations de paix. Le grand-duc Nicolas a reçu un renfort de huit batteries d'artillerie. Le général Gourko est en marche pour le rejoindre avec le gros de son corps d'armée, 30,000 hommes environ.

Du côté de Gallipoli, les Russes se sont avancés, comme on l'avait annoncé ; ce mouvement a été effectué en vertu des conditions de l'armistice. La zone neutre a été déterminée. Les avant-postes ne sont plus qu'à cinq kilomètres les uns des autres. Les lignes de Boulair ont été mises en bon état de défense par Sabit Pachá, successeur de Suleiman.

**Engagés conditionnels du 1<sup>er</sup> appel mars 1873.** — Dépot de leur livret pour opérer leur inscription sur les contrôles de la réserve.

Les engagés conditionnels qui ont été dirigés sur leurs corps le 10 mars 1873, doivent passer dans la réserve en 1878, à la date où ils ont contracté leur engagement.

Aux termes des instructions insérées dans les livrets individuels, les hommes qui passent de la disponibilité dans la réserve, de la réserve dans l'armée territoriale, puis dans la réserve de cette armée, doivent, un mois avant la date de chacun de ces passages, déposer leurs livrets à la mairie ou à la gendarmerie de leur localité. Ces prescriptions ont dû être observées déjà par les engagés conditionnels du premier appel de 1873 qui passent prochainement dans la réserve ; si quelques jeunes gens avaient négligé de s'y conformer, messieurs les maires sont priés de leur rappeler leurs obligations, ils sont priés en outre de vouloir bien adresser sans retard au commandant du bureau de recrutement, à Versailles, rue de Limoges, 9, chargé de l'établissement des certificats de passage dans la réserve, les livrets qui auraient été déposés entre leurs mains.

— Les grandes manœuvres françaises auront lieu pour les 4<sup>es</sup>, 4<sup>es</sup>, 6<sup>es</sup> et 9<sup>es</sup> corps, le 1<sup>er</sup> septembre ; pour les 7<sup>es</sup>, 8<sup>es</sup>, 14<sup>es</sup>, 15<sup>es</sup>, 16<sup>es</sup> et 17<sup>es</sup>, le 20 septembre.

Dans les corps qui n'exécuteront pas de grandes manœuvres, les réservistes, conformément à une décision ministérielle du 3 février 1878, seront convoqués aux dates suivantes :

Les 2<sup>es</sup>, 3<sup>es</sup>, 5<sup>es</sup>, 10<sup>es</sup>, 11<sup>es</sup> corps, le 1<sup>er</sup> septembre. Les 12<sup>es</sup>, 13<sup>es</sup>, et 18<sup>es</sup> corps, le 20 août.

Gouvernement de Paris, 4<sup>er</sup> septembre.

**CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.**

**Police correctionnelle.**

Audience du 27 Février 1878.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants :

**JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.**

— HENRY Clarisse-Adolphe, 49 ans, née à Mittainvilliers (Eure-et-Loir), domestique ; 2 mois de prison, pour rupture de ban.

— MEFAUT Aubin, 66 ans, journalier à Courances ; 6 jours de prison, 50 fr. d'amende et aux dépens, pour chasse à l'aide d'engins prohibés.

\* \* Lundi dernier, vers six heures du soir, un accident, qui aurait pu avoir les suites les plus fâcheuses, est arrivé dans les circonstances suivantes :

Le sieur Berthelot, entrepreneur de charpentes à Etampes, avait établi ce jour-là, vers trois heures du soir, une chèvre de 12<sup>m</sup> 50 dans la cour du moulin de Géfosse, et, pour la maintenir, il l'avait attachée avec une grosse corde à un arbre dans le jardin de la dame veuve Houllier, situé près du moulin. Cette dame, qui était dans son jardin vers six heures du soir, méconnaissant sans doute de voir une corde attachée à son arbre, s'empressa de la défaire ; aussitôt la chèvre tomba avec fracas devant la porte du moulin dont les deux enfants venoient à peine de rentrer et n'étaient guère que sur le seuil quand l'accident se produisit. Inutile de dire que la chèvre a été brisée.

Le Conseil de préfecture du département de Seine-et-Oise, dans sa séance du 16 février dernier, après en avoir délibéré, a pris l'arrêté suivant, concernant la protestation de M. Béliard, en date du 17 janvier 1878, dirigée contre les opérations électorales qui ont eu lieu les 6 et 13 janvier 1878.

« Considérant qu'il est établi par le relevé des votes fait par le Conseil, sur les feuilles de dépouillement du scrutin ouvert les 6 et 13 janvier dernier dans la commune d'Etampes, que le bureau électoral a fait une erreur d'addition de cent voix au préjudice du sieur Béliard.

« Qu'il y a donc lieu d'augmenter de cent voix le chiffre de 553 suffrages mentionnés au procès-verbal, comme acquis au sieur Béliard, ce qui en porte le nombre à 653 et lui donne la majorité nécessaire pour être élu au second tour de scrutin.

« Arrêté :

« Article premier. — La protestation sus-visée est admise.

« Art. 2. — Le sieur Béliard est proclamé conseiller municipal élu au second tour de scrutin. En conséquence, l'élection du sieur Breuil, dernier conseiller proclamé au deuxième tour, est annulée. »

**Guillerval.** — Lundi 25 février, à Garsonval, commune de Guillerval, une femme âgée de 78 ans, demeurant avec un de ses fils, cultivateur audit lieu, a été trouvée par lui surannée dans une fosse pleine d'eau, profonde d'environ quatre-vingt centimètres, où elle était tombée accidentellement. Aux cris poussés par le fils, les voisins sont accourus, et ils ont retiré du trou la pauvre femme qui avait cessé de vivre.

— Par arrêté du Ministre des finances, en date du 13 février 1878, M. Lancin, percepteur à Nesles, a été nommé à la perception de Maisse.

— M. Jonette, inspecteur de l'Académie du département de Loir-et-Cher, vient d'être nommé inspecteur de l'Académie du département de Seine-et-Oise, en remplacement de M. Arreither.

— Les préfets ont été invités à installer dans leurs bureaux un service spécial, ayant pour but de communiquer chaque jour à la presse locale, les renseignements administratifs et les nouvelles susceptibles de l'intéresser.

**Le pourvoi de la femme Lerondeau.** — On se souvient que, en janvier dernier, la cour d'assises de Seine-et-Oise a condamné aux travaux forcés une femme Lerondeau, reconnue coupable d'avoir empoisonné son mari.

La Cour de cassation, présidée par M. le président de Carnières, a, dans son audience du 21 février, cassé l'arrêt de la cour d'assises de Seine-et-Oise.

Cette cassation est fondée sur ce que, d'après le procès-verbal des débats, trois experts ayant été nommés dans le cours des débats pour faire une nouvelle expertise, un seul de ces experts a prêté serment.

**Chemin de fer de Grande-Ceinture de Paris.**

Le Ministre des Travaux publics vient de déposer le projet de loi qui doit fixer le tracé du chemin de fer de Grande-Ceinture entre Villeneuve-Saint-Georges et Palaiseau.

La direction par Longjumeau est définitivement abandonnée.

D'après le projet, le chemin de fer franchit la Seine immédiatement en amont de la station actuelle de Villeneuve-Saint-Georges, se raccorde avec la ligne de Paris à Orléans, entre les stations d'Abloy et de Choisy-le-Roi, passe au nord d'Orly et de Wissous et se soude au chemin de fer de Paris à Limours entre Antony et Massy. Il suit cette dernière ligne jusqu'à auprès de Palaiseau, d'où il se dirige vers Igny, Bièvres, Jouy-en-Josas et Versailles, suivant un tracé précédemment approuvé et dont l'exécution va commencer.

De l'autre côté de Versailles, des ateliers de tracement sont déjà installés dans le parc, vers l'emplacement de la future station de Saint-Cyr, et dans la forêt de Marly, aux abords du souterrain qui doit en percer le flanc.

**Manufactures, fabriques, usines, chantiers et ateliers.**

La Commission locale de surveillance du travail des enfants dans les manufactures, fabriques, usines, chantiers et ateliers de l'arrondissement d'Etampes, croit devoir rappeler aux pères de famille et aux chefs d'établissements que les enfants de moins de 10 ans ne peuvent être employés que dans les conditions prévues par la loi du 19 mai 1874.

Outre l'obligation du livret, du certificat d'étude, du registre constatant le nom et l'âge de chaque enfant, la date de son entrée et celle de sa sortie, et de l'affiche de la loi dans les usines et ateliers ; la Commission rappelle encore : que l'admission d'aucun enfant dans un établissement industriel quelconque ne peut avoir lieu avant l'âge de douze ans révolus ; qu'à partir de cet âge les enfants ne peuvent être employés plus de douze heures par jour, divisées par des repos ; qu'avant l'âge de quinze ans accomplis, aucun enfant ne peut être admis à travailler plus de six heures par jour, s'il ne justifie par la production d'un certificat de l'instituteur primaire, délivré gratuitement sur papier libre, et visé par le maire, qu'il a acquis l'instruction primaire élémentaire ; que jusqu'à seize ans révolus les enfants ne peuvent être employés à aucun travail de nuit ; la même interdiction s'appliquant, dans les usines et manufactures, aux filles mineures de seize à vingt-un ans ; que les garçons âgés de moins de seize ans et les filles âgées de moins de vingt-un ans ne peuvent être employés à aucun travail par leurs chefs et patrons, les dimanches et fêtes reconnus par la loi, même pour rangement de l'atelier ; qu'enfin les contraventions à ces prescriptions de la loi donnent lieu à des amendes prononcées par le Tribunal correctionnel.

La Commission de surveillance compte sur le bon vouloir des parents et des chefs d'établissements pour éviter toute mesure de rigueur.

Les membres de la Commission de surveillance pour l'arrondissement d'Etampes,

DELANOUE, président ; D<sup>r</sup> BOURGEOIS, DELERUE, M<sup>e</sup> de SELVE, D<sup>r</sup> CARASSUS.

— Dans sa dernière séance, la commission des marchés de l'Exposition universelle a approuvé un marché qui mérite d'être signalé. Il s'agit de la statue colossale de la Renommée qui doit surmonter le palais.

La commande a été faite moyennant le prix relativement minime de 8,000 fr.

Nous signalons un intéressant rapport du docteur Laurent, fondateur de la Société protectrice de l'enfance à Rouen.

Je recommande tout particulièrement le **Biberon Robert** à cause des excellents résultats qu'il m'a donnés ; son fonctionnement simple et ingénieux permet une succion facile et sans efforts. Aussi le **Biberon Robert** supplée-t-il parfaitement à la succion naturelle. Des rapports très-avantageux lui ont mérité de nombreuses récompenses.

— Chacun sait combien, d'ordinaire, il faut employer de tisanes, de pâtes et de sirops pour guérir un rhume, un catarrhe, une bronchite. Le nouveau traitement de ces maladies par les capsules de goudron de Guyot ne revient qu'à dix ou quinze centimes par jour. Prendre deux capsules à chaque repas, et le plus souvent le bien-être se fait sentir dès les premiers doses.

Pour éviter les nombreuses imitations, exiger sur l'étiquette la signature Guyot imprimée en trois couleurs.

Dépôt, à Etampes, dans la plupart des pharmacies.

Tout est bon en temps de carnaval, c'est pourquoi nous insérons la grasse anecdote suivante. *Schoking!*

— Il s'appelle Cochon, Amable Cochon, et il est charcutier ! Comment tant de poésie ne séduirait-elle pas un cœur de femme ?

Il est grand, gros, dodu, possède des jones qui exhalent l'odeur des truffes, des yeux dont la petitesse rendrait jalouse une truie du Périgord, et il a le chef couronné d'une charmante chevelure, frisée et verdâtre, qui de loin simule à ravir le persil quelque peu flétri des étalages.

Bref, Amable Cochon est des plus appétissants. On en mangerait.

C'est du moins l'impression qu'il produisit à M<sup>me</sup> Desvaux, charcutière, lorsque le mari de celle-ci le prit à son service comme garçon charcutier.

Longtemps, M<sup>me</sup> Desvaux resta rêveuse à son aspect ; elle le comparait en secret aux autres... têtes parées de leurs colliers de verdure, qu'elle avait journellement sous les yeux, et s'apprêtait à lui donner la palme.

Mais bientôt M<sup>me</sup> Desvaux, qui a l'amour de l'art et qui se connaît en visages, fut forcée de reconnaître que la tête d'Amable Cochon était bien supérieure à celle de ses homonymes. Voulant s'assurer que cette supériorité n'était pas seulement apparente, elle poussa plus loin encore ses études comparatives. Un jour, tandis que le commis remplissait avec une sorte de chagrin les visières d'un de ses frères en état civil, des matériaux nécessaires à leur régénération, elle mordit à belles dents dans ses pommettes rebondies.

A cet égard encore, Amable Cochon pouvait, paraît-il, soutenir dignement la lutte ; car, sa tentative terminée, M<sup>me</sup> Desvaux baissa pudiquement les yeux, avec cet air recueilli que le parfum d'un mets délicat donne aux gourmets ; elle savoura la joie qu'elle venait de goûter.

Quant à Cochon, il avait pris les morsures pour de tendres baisers ; il poussa un grognement enthousiaste et... tirons un voile.

Ce voile, d'ailleurs, va bientôt être déchiré par M. Desvaux lui-même, le charcutier offensé.

Continuant, en effet, ses études pornographiques, M<sup>me</sup> Desvaux eut de fréquents rendez-vous nocturnes avec Amable Cochon. Et dans quels lieux, ô Cupidon ! dans le comptoir même de la boutique, sous lequel le commis couchait.

Là, pendant de longues heures, sous les amas de boudins et d'andouillettes, au milieu des aromes capiteux, les deux amants roucoulaient et devisaient sur l'avenir de la charcuterie.

Mais les senteurs de toutes ces victuailles sont délétères. Une nuit, Amable et sa conquête s'endormirent si bien que quand vers l'aube, le tueur, qui arrivait de l'abattoir avec son butin quotidien, se présenta, M. Desvaux fut le premier debout et demeura fort étonné de voir son épouse sortir, échevelée, des profondeurs de la tanière réservée au commis.

Et voilà pourquoi leur poétique aventure s'est terminée par une condamnation à trois mois d'emprisonnement.

Les délices de la charcuterie s'en vont !

**Un terrible tête à tête.** — Un des lions d'Afrique qu'on débarquait avant-hier sur le quai de la Joliette, à Marseille, a procuré à un gardien une émotion assez forte. Celui-ci s'était glissé dans un des compartiments du fauve pour réparer un barreau, mais, soit par négligence, soit par maladresse, s'était tombé la cloison qui le séparait du lion devant lequel il resta naturellement anéanti, pétrifié ; il songeait à s'esquiver au plus vite, quand le propriétaire des bêtes lui cria : « Ne bougez pas, ou vous êtes perdu ! » Puis il attira lentement vers lui le malheureux gardien et lui parvint à le faire sortir de la cage sans que le lion eût manifesté le moindre signe de colère ou d'hostilité.

**Caisse d'épargne.**

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées, dimanche dernier, à la somme de 16,236 fr., versés par 86 déposants dont 7 nouveaux.

Il a été remboursé 3,234 fr. 86 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 7,289 fr., versés par 43 déposants dont 5 nouveaux.

Il a été remboursé 3,077 fr. 35 c.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 2,851 fr., versés par 13 déposants dont 1 nouveau.

Il a été remboursé 490 fr. 10 c.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 3,320 fr., versés par 40 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 4,242 fr. 96 c.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 1,242 fr., versés par 8 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 418 fr. 90 c.

**Objets trouvés.**

Jeu 28 février dernier, de une à deux heures du soir, 43 moutons ont été trouvés dans un champ de blé appartenant au sieur Pénot Honoré, cultivateur à la Montagne, commune de Morigny. — La personne qui les a perdus peut les réclamer au bureau de police d'Etampes.

**LOUIS LÉVY  
DENTISTE**

61, rue du Faubourg-Saint-Martin, PARIS,  
EXPERT DENTISTE à la Justice de paix  
du X<sup>e</sup> arrondissement.

Dentiste des Sociétés municipales de secours mutuels des quartiers Saint-Martin, Saint-Vincent-de-Paul, de la Société de l'Union des employés du commerce et de l'industrie du département de la Seine, etc., etc.

M. LÉVY recevra, 24, rue de la Juiverie, maison du CAFÉ DE LA PAIX, les Samedi 2 et Dimanche 3 Mars.

Il recevra régulièrement le premier samedi et le lendemain dimanche de chaque mois.

Les personnes qui désirent recevoir à leur domicile les soins de sa profession, sont priées de se faire inscrire d'avance à l'adresse ci-dessus ou de l'aviser directement à son domicile à Paris.

**AVIS.**

**M. CHENOT Adolphe**, entrepreneur de vidanges, 45, place Saint-Gilles, à Etampes, fait savoir à MM. les propriétaires que ses prix sont fixés ainsi qu'il suit :

Vidange des matières solides. 8 fr. le mètre cube.  
— des matières liquides 10 fr.

6 6

**M. Robert BENSUSAN**, dentiste de Paris, continue de venir tous les samedis à Etampes, consultations à l'hôtel du GRAND-COURRIER.

M. BENSUSAN restera à Etampes les dimanches, lorsqu'on lui en fera la demande. 12-5

**SALLE DE LA ROTONDE**

**Fêtes du Carnaval.**

M. Désiré HOYAU fait connaître aux amateurs qu'il leur offrira, demain *Dimanche Gras*, un **CAFÉ-CONCERT** extraordinaire dont le programme ne laissera rien à désirer et sera exécuté avec le concours, pour cette fois seulement, de :

M<sup>me</sup> ESTELLA, de l'Eldorado, M. MESLAY, baryton du théâtre

Lyrique, et M. ROCCA, comique danseur.

Il sera joué deux opérettes :

**Un Homme agaçant**, en un acte.

**Un Amour de pâtissier**, en un acte.

Le piano sera tenu par M. GASTELLO.

Le prix d'entrée est fixé à 50 centimes par personne.

Le lendemain, lundi gras, il donnera un GRAND BAL DE NUIT paré, masqué et travesti. Un nombreux orchestre animera les danses. — Le prix d'entrée sera de 2 fr. 50 c. par cavalier et donnera droit à l'entrée de deux dames.

On trouvera des costumes dans l'établissement.

Avant l'ouverture du Bal, Grande retraite aux flambeaux dans les principaux quartiers de la ville par la musique de l'établissement.

Mardi-Gras : 2<sup>me</sup> GRAND BAL.

**Théâtre d'Etampes.**

Dimanche 3 Mars 1878.

**Les Cloches de Corneville**, opéra comique en 3 actes et 4 tableaux, par CLAIRVILLE et CR. GABET, musique de ROBERT PLANQUETTE.

Les Bureaux ouvriront à 7 h. — On commencera à 8 h.

**Etat civil de la commune d'Etampes.**

**NAISSANCES.**

Du 24 Février. — CHÉUX Estelle-Blanche-Charlotte, rue St Jacques, 71. — 25. CHAUVET Charles-Albert, rue de la Manivelle, 8.

**DÉCÈS.**

Du 27 Février. — HARDOUX Placide-Rose-Auguste, 60 ans, rue Saint-Antoine, 21.

Pour les articles et faits non signés : AGC. ALIEN.

**CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS**

Propriétaire du *Moniteur des Tirages Financiers*

Société anonyme au capital de 6 millions de francs.

Siège social à Paris, 46, rue Le Peletier.

Le **Crédit Général Français** vient de fonder une agence de sa société à ETAMPES.

En créant cette Agence, le **Crédit Général Français** a voulu se mettre en rapports plus directs avec sa clientèle déjà très nombreuse du département de Seine-et-Oise.

Les opérations comprises dans les services du **Crédit Général Français** : achat et vente au comptant de valeurs cotées et non cotées ; souscriptions aux émissions, encaissement de coupons, Transferts et conversions, etc., etc., aux mêmes conditions que la MAISON DE PARIS.

Il pourra aussi trouver à l'Agence les renseignements les plus complets sur toutes les valeurs, la liste des titres sortis aux tirages, etc., etc.

M. GRATTERAY, demeurant à Etampes, est chargé de la direction de l'Agence du **Crédit Général Français**.

5-2

**GOUTTE ET RHUMATISMES**

Depuis 1825, l'efficacité remarquable de l'**Antigoutteux** (Sirop végétal spécial autorisé contre la Goutte et les Rhumatismes aigus ou chroniques), ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au Dépôt général, 4, rue de l'Échiquier, à Paris. — Exiger les nouvelles marques de garantie. Sous-dépôts dans les pharmacies.

Dépôt à Etampes, chez M. LEPROUST, pharmacien, rue Saint-Jacques. 52-46

**Éviter les contrefaçons**

**CHOCOLAT  
MENIER**

Exiger le véritable nom

26-2

La publication légale des actes de société est obligatoire dans l'un des journaux PUBLIÉS au chef-lieu de l'arrondissement.

**JOURNAL JUDICIAIRE**

DE L'ARRONDISSEMENT D'ETAMPES.  
(67<sup>me</sup> Année.)

(4) Etude de M<sup>e</sup> BREUIL, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n<sup>o</sup> 50.

**JUGEMENT**

**SÉPARATION DE BIENS.**

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le vingt-six février mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré,

Il appert :

Que Madame Rose-Mélanie CRENIER, épouse du sieur Philippe GAUTHERON, boulanger, avec lequel elle demeure à Milly, a été séparée de biens d'avec son mari.

Pour extrait certifié sincère.

A Etampes, le vingt-sept février mil huit cent soixante-dix-huit.

Signé, L. BREUIL,



Supplément au numéro 9 du journal l'Abuille d'Etampes, du 2 Mars 1878.

(2) Etude de M<sup>e</sup> BREUIL, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n<sup>o</sup> 50.

VENTE

SUR LICITATION

Entre Majeurs et Mineurs.

EN LA MAISON D'ÉCOLE DE VILLECONIN,

Et par le ministère de M<sup>e</sup> PASQUET, notaire à Chalo-Saint-Mard, Commissaire à cet effet,

DE :

Premièrement —

DEUX FERMES

Sises :

La première, à Villeconin,

Et contenant indépendamment des bâtiments, cour et jardin, 36 hectares 90 ares 65 centiares de

TERRE ET BOIS

Et la seconde, aux Emondants, commune de Souzy-la-Briche,

Et contenant, en sus des bâtiments, cour et jardin, 33 hectares 91 ares 16 centiares de

TERRES LABOURABLES

Deuxièmement —

QUATRE MAISONS

Sises :

La première, commune de Boissy-sous-Saint-Yon, au bas de la butte de Torfou, lieu dit Bédille,

La deuxième, commune de Saint-Yon, lieu dit la Madeleine,

La troisième et la quatrième, à Villeconin, rue de Saint-Chéron,

COURS, JARDINS, AISANCES et DÉPENDANCES, ET DEUX CENT VINGT-SEPT

PIÈCES DE TERRE, JARDIN, PRÉ, BOIS et VIGNE

Sises :

Communes d'Étréchy, Villeconin, Boissy-le-Sec, Sermaise-sous-Dourdan, Souzy-la-Briche, Breuillet, Chaufour, Saint-Sulpice de Favières, Boissy-sous-St-Yon et St-Yon,

EN 98 LOTS

L'Adjudication aura lieu :

Le Dimanche 21 Mars 1878,

pour les vingt-sept premiers lots,

Et le Dimanche 31 Mars 1878,

pour les autres lots,

Heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra, que :

En exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées, par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, le quinze janvier mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré :

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de mademoiselle Elisa RENAULT, célibataire majeure, propriétaire, demeurant à Villeconin ;

Agissant au nom et comme héritière pour partie de M. et madame Renault, ses père et mère, et du sieur Julien Renault, son frère, décédé, et encore comme légataire par préciput et hors part de François-Julien Renault, son père, de la quotité disponible.

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Breuil ;

En présence ou eux dûment appelés, de :

1<sup>o</sup> M. Louis-Charles Demollière, cultivateur et menuisier, demeurant au Moulin-Neuf, commune de Souzy-la-Briche, ci-devant et actuellement à Villeconin ;

Tant en son nom personnel que comme tuteur naturel et légal de : Eugénie-Louise Demollière, Irma-Louise Demollière, Elisa-Louise Demollière, et Charles-Alfred Demollière, ses quatre enfants mineurs survivants, issus de son mariage avec madame Madeleine Renault, sa défunte épouse.

2<sup>o</sup> M. Louis-Dominique Duclert, propriétaire, demeurant à Boissy-sous-Saint-Yon ;

Au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Demollière, remplissant en tant que de besoin, les fonctions de tuteur desdits mineurs, à raison de la contrariété d'intérêts pouvant exister entre lesdits mineurs et leur tuteur.

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Bouvard ;

3<sup>o</sup> Madame Marie-Geneviève Lacheny, veuve de M. Jules-Alexandre Renault, propriétaire, demeurant à Villeconin, canton d'Etampes ;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Chenu ;

4<sup>o</sup> M. Augustin Leroy père, cultivateur, demeurant à Boissy-sous-Saint-Yon, en qualité de subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Demollière, ci-dessus nommés ;

Procédé, aux jours, lieu et heure ci-dessus indiqués, à la vente sur licitation, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Premier lot.

Location DEMOLLIÈRE.

Premièrement. — Un CORPS DE FERME situé à Villeconin, canton d'Etampes, sur la rue de St-Chéron, composé de :

Un pavillon servant de maison d'habitation élevé sur cave, d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, avec grenier dessus.

Une écurie, deux granges, bergerie, étable, laiterie, hangars, toits à porcs et poulailler.

Le tout couvert en tuiles.

Cour au milieu de ces bâtiments, dans laquelle on entre par une petite porte et une porte charretière.

Droit de communauté au puits qui se trouve dans une partie de cour dépendant de la maison louée aux époux Blot.

Un grand jardin situé derrière la maison d'habitation, en partie clos de murs et planté d'arbres fruitiers et autres.

Le tout tenant d'un long nord-est M. Pierre Trouvé, d'autre long les bâtiments, cour et jardin ci-après désignés, comme composant la location Blot, d'un bout nord-ouest la rue de Saint-Chéron, et d'autre bout la rivière de Villeconin. — Portée au cadastre section A, numéros 564 partie, 566 partie et 568 partie.

Deuxièmement. — Et la quantité de trente-six hectares quatre-vingt-dix ares soixante-cinq centiares de terre labourable et bois, en soixante-huit parcelles, sises communes de Villeconin et Sermaise-sous-Dourdan, et dont le détail suit :

Commune de Villeconin.

1<sup>o</sup>. — Six hectares soixante-huit ares dix-neuf centiares de terre, situés au lieu dit les Pièces-du-Buisson ; tenant d'un long nord M. Auguste Hardy, et par hache rentrante M. Louis-Emanuel Renard, d'autre long le chemin de Montfrix à Souzy, d'un bout levant le chemin de Villeconin à Blancheface, et d'autre bout M. Favier-Renard et autres, et à cause de la hache Louis-Emanuel Renard. — Section A, numéros 39, 40, 41 et 42 du cadastre.

2<sup>o</sup>. — Trente-quatre ares quatre centiares de terre, situés champier des Pièces-du-Buisson ; tenant d'un long nord M. Stanislas Privé, d'autre long madame veuve Jules Renault, à cause de son usufruit, d'un bout levant le chemin de Villeconin à Blancheface, et d'autre bout M. Cabuë. — Cadastre section A, numéro 47 partie.

3<sup>o</sup>. — Trois hectares cinquante-deux ares trente-quatre centiares de terre, situés au champier du Buisson ; tenant d'un long levant Hippolyte Sioux, d'autre long le chemin de Villeconin à Blancheface, d'un bout nord madame veuve Jules Renault, à cause de son usufruit, et d'autre bout le chemin de Montfrix à Souzy-la-Briche. — Cadastre section A, numéros 60 et 61 partie.

4<sup>o</sup>. — Quatre hectares trente-trois ares quatre-vingt-dix centiares de terre, situés au même champier ; tenant d'un long levant sommière de plusieurs, d'autre long le chemin de Villeconin à Blancheface, d'un bout nord M. Auguste Hardy, et d'autre bout madame veuve Jules Renault, à cause de son usufruit. — Cadastre section A, numéros 57 et 58.

5<sup>o</sup>. — Un hectare soixante-dix ares dix-neuf centiares de terre, situés champier de la Remise-de-la-Grange ; tenant d'un long nord M. Pierre Trouvé et les héritiers François-Bernard Hardy, d'autre long madame veuve Renault, à cause de son usufruit, d'un bout levant le chemin de Villeconin à Saint-Chéron, et d'autre bout l'article ci-dessus. — Cadastre section A, numéros 102, 103 et 104.

6<sup>o</sup>. — Vingt ares de terre, situés au champier de la Canonnière ; tenant d'un long nord M. Charles Coquet, d'autre long madame veuve Jules Renault, à cause de son usufruit, d'un bout levant plusieurs, et d'autre bout le chemin de Villeconin à Saint-Chéron. Cette pièce est traversée dans le bout levant par le chemin de Blancheface à Souzy-la-Briche. — Cadastre section A, numéros 143 et 146.

7<sup>o</sup>. — Quarante-un ares cinquante-quatre centiares de terre, plantés de pommiers, situés champier des Roches ; tenant d'un long levant héritiers Leprince, d'autre long Jules Chardon, d'un bout nord une pièce de bois dépendant de la succession de M. Renault, et d'autre bout la rivière de Villeconin. — Cadastre section A, numéro 634.

8<sup>o</sup>. — Un hectare quatorze ares quatre-vingt-dix centiares de terre, dont une partie plantée de pommiers, situés champier des Roches ; tenant d'un long levant Ferdinand Gauthier, d'autre long M. Clovis Fourgeau, d'un bout nord le chemin de la Butte-Ronde, et d'autre bout la rivière de Villeconin. — Cadastre section A, numéros 643 partie et 644.

9<sup>o</sup>. — Vingt-cinq ares cinquante-quatre centiares de terre, situés même champier ; tenant d'un long levant M. Ferdinand Gauthier, d'autre long M. François Gobé, d'un bout nord le chemin de la Butte-Ronde, et d'autre bout la rivière de Villeconin. Il existe un chêne sur cette pièce. — Cadastre section A, numéro 642 partie.

10<sup>o</sup>. — Un hectare quarante-six ares quatre-vingt-deux centiares de terre, situés au champier des Roches ; tenant d'un long levant madame veuve Jacques-Alexandre Gaudron, par hache rentrante M. Ferdinand Gauthier, d'autre long madame veuve Jules Renault, à cause de son usufruit, d'un bout nord le chemin de la Butte-Ronde, à cause de la hache ledit sieur Gauthier, et d'autre bout la rivière de Villeconin. — Cadastre section A, numéros 639 partie, 641 et 642 parties.

11<sup>o</sup>. — Huit ares cinquante centiares de terre, situés au même lieu ; tenant d'un long levant madame veuve Jules Renault, à cause de son usufruit, d'autre long M. François Trouvé, d'un bout nord le chemin de la Butte-Ronde, et d'autre bout ladite dame Renault. — Cadastre section A, numéro 638.

12<sup>o</sup>. — Douze ares soixante-cinq centiares de terre, situés au champier des Rêux ou la Petite-Rivière ; tenant d'un long nord MM. François Matigny, Louis Cornet et Arthur Gaudron, d'autre long madame veuve Victor Demollière, d'un bout levant plusieurs aboutissants, et d'autre bout le chemin de Saudreville à Saint-Chéron. — Section A, numéro 270 du cadastre.

13<sup>o</sup>. — Six ares trente-huit centiares de terre, situés au champier du Grand-Meurger ou les Guedonnes ; tenant d'un long levant François Marineau, d'autre long Jules Chardon, d'un bout nord M. François Rivière, et d'autre bout le chemin de Villeconin à Saint-Chéron. — Section A, numéro 960.

14<sup>o</sup>. — Vingt-neuf ares de terre-friche, plantés en partie d'arbres fruitiers et ormaillés, situés au champier de l'Houche ; tenant d'un long levant la sente du Grand-Meurger, d'autre long madame veuve Jules Renault, à cause de son usufruit, d'un bout M. Auguste Hardy et plusieurs autres aboutissants, et d'autre bout le chemin de Villeconin à Saint-Chéron. — Cadastre section A, numéros 1487, 1488 et 1489 parties.

15<sup>o</sup>. — Quarante ares quinze centiares de terre, sis au lieu dit le Village ; tenant d'un long levant l'ancien chemin de Villeconin à Venant ; par hache rentrante M. Pierre Moreau, d'autre long Eugène Genly ; par hache rentrante Clovis Favier, d'un bout nord la sente de la Fontaine-au-Buisson, à cause de la hache MM. Pierre Moreau, Benoist et Morin, et d'autre bout Magloire Genly, et à cause de la hache M. Clovis Favier et autres aboutissants. — Section A, numéro 478 partie. Cette parcelle est traversée obliquement par les nouveaux chemins vicinaux de Dourdan à Etréchy et de Villeconin à Venant, qui occupent une superficie de dix ares vingt-sept centiares.

16<sup>o</sup>. — Trois ares dix-neuf centiares de friche, situés champier des Huttereaux ; tenant d'un long nord-est M. Hubert Anest, d'autre long Hippolyte Sioux, et des deux bouts plusieurs aboutissants. — Section A, numéro 1605.

17<sup>o</sup>. — Trois ares dix-neuf centiares de terre-friche, sur lesquels se trouve un noyer, situés même champier ; tenant d'un long nord-est François Trouvé, d'autre long François Marineau, d'un bout sud-est les héritiers

François-Hubert Fougeret, et d'autre bout M. Clovis Fourgeau. — Section A, numéro 1334 partie.

18<sup>o</sup>. — Quinze ares quatre-vingt-quinze centiares de terre, situés champier des Coulières ; tenant d'un long sud-est Louis Sioux et Bréant, d'autre long plusieurs, d'un bout plusieurs aboutissants, et d'autre bout Michel Demollière. — Section A, numéro 1287.

19<sup>o</sup>. — Trente-trois ares quatre-vingt-cinq centiares de terre, situés même champier ; tenant d'un long sud-est M. François Trouvé, d'autre long M. Louis-Pierre Neveu, d'un bout nord-est Étienne Favier, et d'autre bout l'ancien chemin de Villeconin à Montfrix. — Section A, numéros 1271, 1272 et 1273. Cette pièce est traversée par le chemin de Dourdan à Etréchy, qui occupe une superficie de un are quatre-vingt-six centiares.

20<sup>o</sup>. — Un hectare quatorze ares quatre-vingt centiares de terre labourable, situés au champier de la Haye ; tenant d'un long midi à l'ancien chemin de Villeconin à Venant, d'autre long et d'un bout levant se terminant en pointe, l'ancien chemin de Villeconin à Montfrix, et d'autre bout mesdames Victor Demollière et Jules Renault. — Section A, numéro 1840. Cette pièce est traversée par le chemin vicinal de Villeconin à Venant, qui occupe onze ares huit centiares.

21<sup>o</sup>. — Quinze ares quatre-vingt-quinze centiares de terre et bois, situés au champier des Babilouanes ; tenant d'un long nord madame veuve Jacques Gaudron, d'autre long Edmond Chevallier, d'un bout levant madame veuve Gaudron, et d'autre bout le sentier de Montfrix à la prairie. — Section A, numéro 1877. Dans cette parcelle la contenance louée est de quatorze ares trente centiares, le surplus planté en bois est réservé.

22<sup>o</sup>. — Douze ares soixante-seize centiares de terre, traversés par le chemin d'exploitation, situés champier de la Gratte-Paille ; tenant d'un long nord M. François Armant, d'autre long les frères Barenton, d'un bout levant la sente de Montfrix à la prairie, et d'autre bout le chemin de Montfrix à Boissy-le-Sec. — Section A, numéros 1984 et 1985.

23<sup>o</sup>. — Vingt-trois ares cinquante-deux centiares de terre, situés au champier du Chemin-de-Venant ; tenant d'un long levant Denis Peschard, d'autre long veuve Désirée Chedeville, d'un bout nord le chemin vicinal de Villeconin à Venant, et d'autre bout des années à plusieurs. — Section A, numéro 2304.

24<sup>o</sup>. — Six ares vingt centiares de terre, situés même champier ; tenant d'un long levant Adonis Chardon, d'autre long Jules Chardon, d'un bout nord le chemin de Villeconin à Venant, et d'autre bout des années à plusieurs. — Cadastre section A, numéro 2296.

25<sup>o</sup>. — Douze ares cinquante-deux centiares de terre, situés au même champier ; tenant des deux longs Adonis Chardon, d'un bout nord le chemin vicinal de Villeconin à Venant, et d'autre bout une pièce non louée et des années à plusieurs. — Section A, numéro 2294.

26<sup>o</sup>. — Deux ares quatre centiares de terre, situés au champier de l'Albime, sur le chemin de Venant ; tenant d'un long levant madame veuve Victor Demollière, d'autre long Jean Cornet, d'un bout nord l'ancien chemin de Villeconin à Venant, et d'autre bout Eugène Buisson. — Section A, numéro 2243.

27<sup>o</sup>. — Neuf ares cinquante-sept centiares de pré, situés prairie de Villeconin, champier de l'Albime ; tenant d'un long levant M. Raphaël Boulé, d'autre long M. Henri Fourgeau, d'un bout nord et d'autre bout M. Rémoud, de Campefort. — Section A, numéro 2487.

28<sup>o</sup>. — Vingt-cinq ares cinquante-deux centiares de terre et bois, situés champier de la Motte ; tenant d'un long nord Auguste Hardy, d'autre long madame veuve Louis Matigny, d'un bout levant les chemins de Villeconin à Villeneuve-les-Fouches et à Boissy-le-Sec, et d'autre bout madame veuve Joannès. — Section A, numéros 2165 et 2166. La partie de cette pièce plantée en bois n'est pas louée à M. Demollière.

29<sup>o</sup>. — Quinze ares quatre-vingt-quatre centiares de terre, même champier ; tenant d'un long nord MM. Denis Peschard et François Matigny, d'autre long MM. Étienne Favier et Ferdinand Gauthier, d'un bout levant Denis Peschard, et d'autre bout Étienne Favier. — Section A, numéro 2176.

30<sup>o</sup>. — Douze ares soixante-seize centiares de pré, situés champier de la Prairie ; tenant d'un long levant Jean-François Lacheny, d'autre long Jean-François Marsault, d'un bout nord des années à plusieurs, et d'autre bout Auguste Hardy et autres. — Section A, numéro 2113.

31<sup>o</sup>. — Dix ares soixante-trois centiares de terre, situés au champier de la Prairie ; tenant d'un long levant M. Jean-François Lacheny, d'autre long madame veuve Jules Renault, à cause de son usufruit, par hache rentrante les héritiers François-Hubert Fougeret, d'un bout nord M. Matigny, et d'autre bout M. Louis Cornet et madame veuve Jules Renault, à cause de son usufruit. — Cadastre section A, numéros 2087 et 2088 partie.

32<sup>o</sup>. — Quarante-deux ares treize centiares de pré, plantés de peupliers, situés même champier ; tenant d'un long levant Zéphir Maillochon et Hippolyte Sioux, d'autre long Ferdinand Gauthier et Denis Peschard, d'un bout nord des années à plusieurs, et d'autre bout l'ancien chemin de Dourdan à La Ferté-Alais, et à cause de la hache ledit sieur Sioux. — Section A, numéros 2047, 2048 partie et 2049.

33<sup>o</sup>. — Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, même champier ; tenant d'un long levant M. François Trouvé, d'autre long M. Auguste Hardy, d'un bout nord madame veuve Jules Renault, à cause de son usufruit, et d'autre bout l'ancien chemin de Dourdan à La Ferté-Alais. — Section A, numéro 2407.

34<sup>o</sup>. — Douze ares soixante-dix-sept centiares de terre, d'après les titres, et vingt-cinq ares cinquante centiares d'après le cadastre, situés champier des Petites-Fontaines ; tenant d'un long nord-est M. Eugène Duffert, d'autre long madame veuve Jules Renault, à cause de son usufruit, d'un bout nord-ouest MM. Louis Cornet et Antoine Masson, et d'autre bout plusieurs. — Section B, numéro 85.

35<sup>o</sup>. — Un hectare cinquante-trois ares douze centiares de terre labourable, situés au champier du Paradis ; tenant d'un long nord faisant plusieurs haiches le chemin de Villeneuve-les-Fouches à Villeconin, Frédéric Levrone, veuve Victor Demollière et Arthur Gaudron, d'autre long midi faisant également plusieurs haiches M. Eugène Bourgeois et plusieurs autres aboutissants, d'un troisième long levant le ruisseau de Fourchainville, et à cause des haiches Frédéric Levrone, Alphonse Masson et veuve Victor Demollière, et du

quatrième long au couchant Louis Cornet. — Section B, numéro 22.

36<sup>o</sup>. — Deux ares quatre centiares de terre, situés même champier ; tenant d'un long nord-est M. Casimir Porchet, d'autre long Raphaël Boulé, d'un bout nord-ouest l'article bi-dessus, et d'autre bout le chemin vicinal de Villeconin à Etampes. — Section B, numéro 12.

37<sup>o</sup>. — Quarante ares quatre-vingt-cinq centiares de terre, situés au champier du Bas-de-la-Garenne ou l'Aunac-des-Sureaux ; tenant d'un long nord-est et d'un bout sud-est le trente-unième lot, non loué, d'autre long le ruisseau du Poirier-Baillet et de Fourchainville, et d'autre bout nord-ouest M. Auguste Hardy et madame Leprince. — Cadastres section D, numéro 1674.

38<sup>o</sup>. — Vingt ares soixante-trois centiares de terre, situés au champier de la Tuilerie ou du Cimetière ; tenant d'un long nord-est M. Ferdinand Gauthier, d'autre long M. Eugène Bourgeois, par hache rentrante M. Auguste Hardy et madame Jules Renault à cause de son usufruit, d'un bout nord-ouest le cimetière de Villeconin, et d'autre bout faisant hache MM. Bourgeois et Auguste Hardy. — Section D, parties des numéros 1605 et 1606.

39<sup>o</sup>. — Trente-deux ares sept centiares de terre, situés au champier des Bas-Vollereaux ou des Marnières ; tenant d'un long nord-est madame veuve Jules Renault à cause de son usufruit, d'autre long l'ancien chemin de Villeconin à Bois-Fourgon, d'un bout nord-ouest madame veuve Gaudron, et d'autre bout ledit ancien chemin. — Section D, numéros 187, 188, 189 et 190.

Cette parcelle est traversée par un chemin d'exploitation et par le chemin d'intérêt commun de Dourdan à Etréchy.

40<sup>o</sup>. — Vingt-huit ares soixante-cinq centiares de terre, situés même champier ; tenant d'un long nord-est M. Victor Vacher et les héritiers Jean-Louis Favier, d'autre long madame veuve Jules Renault à cause de son usufruit, d'un bout nord-ouest madame veuve Gaudron, et d'autre bout madame veuve Renault, et l'ancien chemin de Villeconin à Bois-Fourgon. — Section D, numéro 185, et parties des numéros 183 et 184.

Cette parcelle est traversée par le chemin de Dourdan à Etréchy.

41<sup>o</sup>. — Soixante-six ares cinquante-deux centiares de terre, situés au champier du Bas-Vollereau ou du Val-Salmon ; tenant d'un long nord-est faisant hache MM. Denis Peschard et Michel Demollière, d'autre long Jules Chardon et plusieurs autres aboutissants, d'un bout nord-ouest M. Alphonse Bréant, et d'autre bout faisant hache plusieurs aboutissants. — Section D, numéros 35, 36, 160, 161 et 162.

42<sup>o</sup>. — Vingt-six ares trois centiares de terre et bois, situés champier des Enclos ; tenant d'un long sud-est Auguste Hardy, d'autre long Louis Cornet, d'un bout nord-est M. Capron, et d'autre bout le chemin de Villeconin à Mauchamps. — Section D, numéros 443 et 444.

43<sup>o</sup>. — Douze ares soixante-seize centiares de terre, situés au champier de la Ruine ; tenant d'un long nord-ouest M. Ferdinand Gauthier, d'autre long M. Jean Cornet, d'un bout nord-est M. Capron, et d'autre bout le chemin de Villeconin à Mauchamps. — Section D, numéro 543.

44<sup>o</sup>. — Quatre-vingt-neuf ares trente-deux centiares de terre, situés même champier ; tenant d'un long nord-ouest M. Jean Cornet, d'autre long M. Auguste Hardy, d'un bout nord-est M. Capron, et d'autre bout le chemin de Villeconin à Mauchamps. — Section D, numéros 545 et 545 bis.

45<sup>o</sup>. — Six ares trente-huit centiares de terre, situés champier du Bois-Fourgon ou le Haut-de-la-Montagne ; tenant d'un long nord-ouest M. Étienne Favier, d'autre long madame veuve Jules Renault, à cause de son usufruit, d'un bout nord-est le chemin de Villeconin aux Emondants, et d'autre bout le chemin d'intérêt commun numéro 37 de Dourdan à Etréchy. — Section D, numéro 347.

46<sup>o</sup>. — Cinquante-un ares sept centiares de terre, situés au champier de la Roche ; tenant d'un long sud-est M. François-Augustin Huteau, d'autre long François Trouvé, d'un bout nord-est l'article 48 ci-après et plusieurs autres aboutissants, et d'autre bout le chemin de Dourdan à Etréchy. — Section D, numéros 629 et 630.

47<sup>o</sup>. — Dix-sept ares deux centiares de terre, situés champier des Longs-Réages ; tenant d'un long sud-est madame veuve Jules Renault à cause de son usufruit, d'autre long M. Honoré Parot, d'un bout nord-est le chemin de Villeconin aux Emondants, et d'autre bout madame veuve Euprosine Favier. — Section D, numéro 569 bis.

48<sup>o</sup>. — Trente-quatre ares trois centiares de terre, situés même champier ; tenant d'un long sud-est M. François-Augustin Huteau, d'autre long M. Ferdinand Gauthier, d'un bout nord-est le chemin de Villeconin aux Emondants, et d'autre bout l'article 46 ci-dessus. — Section D, numéros 573 et 573 bis.

49<sup>o</sup>. — Vingt-cinq ares cinquante-quatre centiares de terre, situés au même champier ; tenant d'un long sud-est madame veuve Jules Renault à cause de son usufruit et plusieurs autres aboutissants, d'autre long M. Arthur Gaudron, d'un bout nord-est le chemin de Villeconin aux Emondants, et d'autre bout François-Hubert Hardy. — Section D, numéro 590.

50<sup>o</sup>. — Trente-trois ares vingt-sept centiares de terre labourable, traversés par le chemin de Saudreville à Arpajon, situés même champier ; tenant d'un long levant MM. Pierre Trouvé, Pierre Moreau et Jean Trouvé, d'autre long M. Clovis Favier, d'un bout nord M. François-Augustin Huteau, et d'autre bout le chemin d'intérêt commun numéro 37 de Dourdan à Etréchy. — Section D, numéros 602, 603, 604, 605, 606 et 607.

51<sup>o</sup>. — Trente-huit ares trente centiares de terre, situés au même champier ; tenant d'un long sud-est madame veuve Baruzier, d'autre long un représentant Léon Renard, d'un bout nord-est M. François-Augustin Huteau, et d'autre bout le chemin d'intérêt commun numéro 37 de Dourdan à Etréchy.

52<sup>o</sup>. — Soixante-douze ares trente-trois centiares de terre, situés même champier ; tenant d'un long sud-est M. Honoré Parot et M. François-Augustin Huteau, d'autre long ledit sieur Parot, d'un bout nord-est M. Théophile Buisson, et d'autre bout le chemin d'intérêt commun numéro 37 de Dourdan à Etréchy. — Section D, numéros 626 et 627.

53<sup>o</sup>. — Quatre-vingt-onze ares quatre-vingt-six cen-



tières de terre labourable et meurger, situés au champ- tier des Chênes; tenant d'un long levant la sente du Bois-Fourgon à Saudreville, d'autre long M. Adolphe Bayvet, d'un bout nord madame veuve Joseph Favier, et d'autre bout madame veuve Hubert Corné. — Section D, numéros 4334 et 4335.

Commune de Sermaise-sous-Dourdan.

54°. — Cinquante-un ares sept centiares de terre, situés au champier des Closeaux-de-Montfrix; tenant d'un long nord-ouest M. Hippolyte Siroux, par hache rentrante l'article 57 ci-après, MM. Hippolyte Siroux, Emmanuel Renard, l'article 3 de la location Clémenceau et Auguste Hardy, d'autre long madame veuve Jules Renault à cause de son usufruit, d'un bout nord-est l'article qui suit et Charles Cabué, et d'autre bout le chemin vicinal de Montfrix à Blancheface. — Section D, numéros 1348 partie et 1349 partie.

55°. — Vingt-cinq ares cinquante-quatre centiares de terre, situés au champier du Buisson ou le Noyer-Corneil; tenant d'un long nord-ouest les Hospices civils de Paris, d'autre long les héritiers Charles Cabué, d'un bout nord-est MM. Charles Cabué et Emmanuel Renard, et d'autre bout l'article ci-dessus. — Cadastres section D, numéro 4303.

56°. — Douze ares soixante-seize centiares de terre, situés champier de la Mare-de-la-Cigüe; tenant d'un long nord-est M. Rousselet, d'autre long l'article 3 de la location Clémenceau, d'un bout ledit article, et d'autre bout les héritiers Leclancher. — Section D, numéro 4279.

57°. — Dix-neuf ares quinze centiares de terre, situés au même champier; tenant d'un long nord-est M. Hippolyte Siroux, d'autre long le chemin vicinal de Montfrix à Blancheface, d'un bout nord-ouest les héritiers Leclancher, et d'autre bout l'article 54 ci-dessus. — Section D, numéro 4274.

58°. — Sept ares soixante centiares de terre, traversés par le chemin de Montfrix au Méné, situés champier de la Pointe-aux-Prêtres; tenant d'un long nord Eugène Favier, d'autre long les Hospices civils de Paris et madame Jules Renault à cause de son usufruit, d'un bout levant madame veuve Renault également à cause de son usufruit, et d'autre bout Gagnebien et les héritiers Barré.

59°. — Six ares trente-huit centiares de terre labourable, situés au champier de la Haie-Guyot; tenant d'un long levant M. Eugène Favier, d'autre long les frères Baranton, d'un bout nord les Hospices civils de Paris, et d'autre bout Auguste Hardy. — Section D, numéro 973.

Cette parcelle est traversée dans le bout sud par le chemin de Villeconin à Blancheface.

60°. — Vingt-un ares quarante-cinq centiares de terre, situés au champier de Pain-Perdu; tenant d'un long nord M. Louis Breton, d'autre long M. Gustave Favier, d'un bout levant M. Delisnage, et d'autre bout les hospices civils de Paris. — Section D, numéro 916.

61°. — Vingt-huit ares huit centiares de terre, situés au même champier; tenant d'un long levant l'article 4<sup>er</sup> de la location Petit, d'autre long M. Louis Canet, d'un bout nord M. Louis-Noël Houdouin, et d'autre bout plusieurs aboutissants. — Section D, numéro 921.

62°. — Vingt ares quarante-deux centiares de terre labourable, situés même champier; tenant d'un long levant sommière de plusieurs, d'autre long M. Stanislas Privé, d'un bout nord plusieurs, et d'autre bout la Charité de Saint-Martin-Brethencourt. — Section D, numéro 925.

63°. — Onze ares cinquante-six centiares de terre, situés au même champier; tenant d'un long nord-est M. Stanislas Privé, d'autre long Jean-François Binant, et des deux bouts Louis-Noël Houdouin. — Section D, numéro 823.

64°. — Soixante-treize ares quatre-vingt-trois centiares de terre, situés au même champier; tenant d'un long nord-ouest MM. Charles-Henri Gallot et Jean-Baptiste Leclancher, d'autre long M. Louis-Noël Houdouin, d'un bout nord-est M. Stanislas Privé, et d'autre bout plusieurs aboutissants. — Section D, numéro 839.

65°. — Douze ares soixante-seize centiares de terre, situés au même champier; tenant d'un long nord-ouest M. Honoré Jourdain, d'autre long M. Stanislas Privé, d'un bout nord-est le chemin de Blancheface à Souzy et M. Hilaire Coquet, et d'autre bout ledit sieur Hilaire Coquet. — Section D, numéro 835.

66°. — Dix-neuf ares quatre-vingt-dix centiares de terre labourable, situés au champier de la Genète; tenant d'un long nord-est M. Noël Coquet, d'autre long les héritiers Barré, d'un bout nord-ouest M. Hilaire Coquet, et d'autre bout M. Honoré Jourdain. — Section D, numéros 693 et 694.

67°. — Douze ares soixante-dix-sept centiares de terre, situés au champier du Fond-de-Venant ou la Vallée-du-Puits; tenant d'un long levant M. Rousselet, d'autre long madame veuve Jules Renault, à cause de son usufruit, d'un bout nord M. Louis Renard, et d'autre bout le chemin de Dourdan à La Ferté-Alais. — Section D, numéro 4761.

68°. — Trente-huit ares vingt-huit centiares de terre, situés au même champier; tenant d'un long levant madame veuve Jules Renault, à cause de son usufruit, d'autre long M. Edmond Chevallier, d'un bout nord les héritiers Charles Verry, et d'autre bout le chemin de Dourdan à La Ferté-Alais. — Section D, numéros 4747, 4748 et 4749.

Tous ces immeubles, à l'exception des parties en bois des articles 21 et 28, sont loués avec autres à M. Louis-CHARLES DEMOILLIÈRE, cultivateur, demeurant à Villeconin, aux termes d'un bail passé devant M<sup>e</sup> Pasquet, notaire à Chalo-Saint-Mard, le 8 mai 1874, pour un temps expirant par la levée des quêtes du 23 avril 1883, et moyennant, outre l'acquit des impôts, un fermage s'appliquant à ces immeubles pour 2,253 francs 70 centimes.

Sur la mise à prix de 33,000 fr.

Deuxième lot.

Location Veuve JULES RENAULT. Commune de Villeconin.

La quantité de soixante-six ares soixante-quinze centiares de terre labourable, en quatre parcelles, dont le détail suit :

1°. — Douze ares soixante-seize centiares de terre, champier de la Tuilerie; tenant des deux bouts madame veuve Jules Renault, à cause de son usufruit, d'un bout nord la même, et d'autre bout le cimetière de Villeconin et plusieurs autres aboutissants. — Section D, numéros 1592 et 1593.

2°. — Dix-sept ares un centiare de terre, situés au champier des Sources; tenant d'un long levant M. Jean-François Lacheny, d'autre long M. Jean-Baptiste Lignard, d'un bout nord M. Louis Robert, et d'autre bout M. Richard Maureau. — Section B, numéro 433 pour partie.

4 ares 08 centiares de cette pièce ne sont pas com-

pris au bail de Madame Renault, et sont libres de location.

3°. — Six ares trente-huit centiares de terre, situés au champier du Bas-de-la-Garenne, l'Aunaie-au-Beuf ou les Pointes; tenant d'un long nord M. Honoré Parot, d'autre long M. Louis-Pierre Neveu, d'un bout levant le ruisseau du Poirier-Baillet ou de Fourchainville, et d'autre bout le chemin de Villeconin à Saudreville. — Section D, numéro 4631.

4°. — Et trente ares soixante centiares de terre, situés au champier du Bas-de-la-Garenne ou le Mauvais-Pas; tenant d'un long nord madame veuve Jules Renault à cause de son usufruit, le trentième lot non loué, M. Victor Vaché par hache rentrante, et M. Levron, d'autre long M. Auguste Hardy et le ruisseau de Fourchainville, d'un bout est M. Eugène Bourgeois, et d'autre bout faisant hache le ruisseau de Fourchainville et le sieur Levron. — Section D, numéros 4620 et 4622.

Ces immeubles sont loués avec d'autres à Madame veuve JULES-ALEXANDRE RENAULT, tailleur à Villeconin, aux termes d'un bail passé devant M<sup>e</sup> Pasquet, notaire à Chalo-Saint-Mard, le 26 novembre 1872, pour un temps expirant le 11 novembre 1881, moyennant, outre l'acquit des impôts, un loyer s'appliquant auxdits immeubles pour 42 francs 87 centimes.

Sur la mise à prix de 1,000 fr.

Troisième lot.

Dix ares de terre, destinés à l'établissement d'une mare, situés commune de Souzy-la-Briche, lieu dit Au-dessus-des-Emondants, le long du chemin vicinal des Emondants à la Briche, formant enclave dans le bout nord-ouest de la pièce de terre composant l'article 44 du quatrième lot. — Cadastre section B, numéro 438.

Cette parcelle de terre est louée à M. et Madame MENARD-BOUREAU, aux termes du bail ci-après énoncé, pour un temps expirant par la levée des quêtes de Pâques 1881, et moyennant, outre l'acquit des impôts, un fermage annuel de 5 francs 70 centimes.

Sur la mise à prix de 230 fr.

Quatrième lot.

Location MÉNARD.

Premièrement. Un corps de ferme situé aux Emondants, commune de Souzy-la-Briche, canton d'Etampes, appelé la ferme des Emondants, consistant en :

1° Une principale chambre basse à feu appelée maison, deux chambres froides à côté, un fournil au levant de ladite chambre à feu, laiterie et cave sous l'une des chambres froides, la chambre à feu et le fournil, grenier carré sur les trois chambres, auquel on arrive par un escalier étant au dehors, autre grenier sur le fournil. — Un bâtiment servant d'écurie et d'étable, près les chambres froides; en retour, un poulailler, grenier sur ces bâtiments;

2° Une grange de deux espaces avec grenier dessus, deux granges, une bergerie, une remise et deux toits à pores en appentis;

Tous lesdits bâtiments couverts en tuiles;

3° Cour devant ces bâtiments, entourée d'anciens murs d'une grande élévation, petit jardin dans cette cour, planté d'arbres fruitiers et clos de murs;

4° Fossé et ormoie au midi de la cour et en dehors des murs, le tout d'une contenance de quarante ares quatre-vingt-quatre centiares; tenant d'un long nord et d'un bout levant la pièce de terre article 1<sup>er</sup> ci-après, d'autre long l'ancien chemin du Moulin-Neuf à la ferme et aux petites maisons, et d'autre bout à une pièce de bois dépendant de la succession de M. Renault et comprise au quatre-vingt-onzième lot des immeubles non loués. — Cadastre section B, numéros 380 et 386.

Deuxièmement. Et la quantité de trente-trois hectares quatre-vingt-onze ares quarante-six centiares de terre labourable, en vingt-neuf parcelles sises communes de Souzy-la-Briche, Chaulfour et Saint-Sulpice-de-Favières, et dont le détail suit :

Commune de Souzy-la-Briche.

4°. — Six hectares cinquante-huit ares quatre-vingts centiares de terre, fossé, mare et ormoie, situés au champier des Emondants; tenant d'un côté nord faisant hache M. Adolphe Leblanc et l'ancien chemin du Moulin-Neuf à la ferme, d'autre côté le chemin de Villeconin à Mauchamps et, à cause d'une hache, au levant MM. Rouillon et Chauvet, d'un troisième côté l'ancien chemin du Moulin-Neuf aux petites maisons, allant rejoindre celui de Mauchamps, par hache sortante M. Pinault, et par une hache rentrante M. Leblanc, du quatrième côté la pièce de bois portée sous le quatre-vingt-onzième lot des immeubles non loués, par hache rentrante les bâtiments et cour composant l'article 4<sup>er</sup> ci-dessus, par une autre hache sortante M. Prieur, de Mauchamps, et par hache rentrante ledit sieur Prieur, chemin compris.

Sur cette pièce il existe des arbres fruitiers, et une citerne servant à l'alimentation de la ferme.

Cadastre section B, numéros 309, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 379, 380 partie, 381, 382, 383, 384 et 385.

2°. — Trente-un ares quatre-vingt-sept centiares de terre, situés au champier de la Barbe-à-Canne; tenant d'un long nord-ouest M. Jean-Louis Cabué, d'autre long M. Broust, et par hache rentrante le sieur Girard, d'un bout nord-est M. des Mazis, d'autre bout les cours des petites maisons, et à cause de la hache ledit sieur Girard. — Section B, numéro 317.

3°. — Deux hectares quatre ares vingt-neuf centiares de terre, situés au même champier; tenant d'un long nord-ouest l'ancien chemin des Emondants à la Briche, d'autre long M. Pinault, par hache rentrante plusieurs aboutissants, d'un bout nord-est M<sup>me</sup> Cadot, l'article suivant et autres, d'autre bout se terminant en pointe l'ancien chemin de la Briche, et à cause de la hache M. Jean-Louis Cabué. — Section B, numéro 286.

5°. — Cinquante-un ares sept centiares de terre, situés au même champier; tenant d'un long nord-ouest M. des Mazis, d'autre long le même et M. Parfait, par hache rentrante ledit sieur Parfait et madame Cadot, d'un bout nord-est M. des Mazis, et d'autre bout l'article précédent. — Section B, numéro 282.

6°. — Trente-trois ares quarante-huit centiares de terre, situés au champier du Bois-de-la-Briche; tenant des deux bouts M. des Mazis. — Section B, numéro 259.

7°. — Vingt-trois ares quarante-huit centiares de terre, situés au champier du Bois-de-la-Briche; tenant des deux bouts nord-est et sud-ouest M. des Mazis, d'un bout nord-ouest le même, et d'autre bout le chemin vicinal des Emondants à la Briche. — Section B, numéros 268 et 269.

Il existe plusieurs arbres fruitiers sur cette pièce.

8°. — Trente-huit ares trente centiares de terre, situés au champier des Féties-Bruyères, traversés dans le bout midi par le chemin des Emondants à Boissy; tenant des deux bouts levant et couchant M. des Mazis, d'un bout nord le même, et d'autre bout M. Charpentier, de la Briche. — Section B, numéros 239 et 240.

9°. — Cinquante-sept ares quarante-cinq centiares de terre, situés au champier de l'Orme-Aigu; tenant d'un long nord M. Foret, comme locataire, d'autre long

M. Charpentier, de la Briche, d'un bout levant le chemin d'Etréchy à Saint-Sulpice, et d'autre bout ledit sieur Charpentier. — Section B, numéro 453.

9°. — Un hectare quarante-six ares quatre-vingt-un centiares de terre, situés même champier ou la Re-nuise-Pointue; tenant d'un long madame veuve Théodore Huet, d'autre long M. Pinault et le chemin dore Huet, d'autre long M. Jean-François Lacheny-Petit et autres, d'un bout nord-est le chemin d'Etréchy à Saint-Sulpice, et d'autre bout le sieur Charpentier, de la Briche. — Section B, numéros 469, 470 et 471.

Il existe sur cette pièce un pommier et un poirier ciroillier.

10°. — Quatre hectares trente-quatre ares dix centiares de terre, situés au lieu dit Au-dessus-des-Emondants; tenant d'un long nord-ouest madame veuve Théodore Huet, d'autre long M. Jean-François Lacheny-Petit et autres, d'un bout nord-est le chemin Herbu, et d'autre bout madame Pallu. — Section B, numéro 444.

11°. — Huit hectares sept ares quatorze centiares de terre, situés au même champier; tenant d'un long nord-est mesdames Loublé et Pallu, d'autre long le chemin de Chaulfour aux Emondants, appelé le chemin aux Anes, d'un bout nord-ouest faisant hache le troisième lot et le chemin vicinal des Emondants à la Briche, et d'autre bout la sommière de plusieurs aboutissants. — Section B, numéro 438 partie.

Cette pièce forme le reste d'une plus grande dont il a été distrait une portion de 10 ares composant le troisième lot.

12°. — Un hectare cinquante-trois ares vingt-cinq centiares de terre, situés au champier du Gros-Buisson ou de la Mule; tenant d'un long nord-est le chemin d'intérêt commun numéro 37, d'Etréchy à Souzy, d'autre long M. Rousselet, d'un bout nord-ouest madame veuve Théodore Huet et autres, et d'autre bout M. Gautier-Levron et autres. — Section B, numéro 488.

13°. — Soixante-seize ares quatre-vingt-quatre centiares de terre, situés au lieu dit Entre-les-deux-Chemins; tenant d'un long nord-ouest M. Auguste Hardy, d'autre long M. Bruneau, d'un bout nord-est le chemin de Chaulfour aux Emondants, appelé la sente aux Anes, et d'autre bout le chemin d'intérêt commun numéro 37, d'Etréchy à Souzy-la-Briche. — Section B, numéro 427 partie.

Communes de Souzy et de Chaulfour.

14°. — Trente-un ares soixante-quatre centiares de terre, situés au champier Entre-les-deux-Chemins; tenant d'un long nord-ouest madame veuve Jules Renault, à cause de son usufruit, d'autre long M. Darblay, d'un bout nord-est le chemin de Chaulfour à Souzy, appelé le chemin aux Anes, et d'autre bout le chemin numéro 37, d'Etréchy à Souzy-la-Briche. — Cadastre commune de Souzy section B, numéro 436, commune de Chaulfour section A, numéro 4<sup>er</sup>.

Commune de Chaulfour.

15°. — Cinquante-un ares sept centiares de terre, sis au champier de la Fosse-Pothier; tenant d'un long nord-est les héritiers de M. Darblay aîné, d'autre long MM. Petit et Prieur, d'un bout nord-ouest ledit sieur Prieur, et d'autre bout M. Gautier-Levron. — Section A, numéros 438 et 439.

16°. — Cinquante-un ares sept centiares de terre, situés même champier; tenant d'un long nord-est M. Darblay, d'autre long M. Gautier-Levron, d'un bout nord-ouest les héritiers de M. Darblay aîné, et d'autre bout le chemin de la Briche à Etampes. — Section A, numéro 441.

17°. — Un hectare quatorze ares quatre-vingt-onze centiares de terre, situés au champier des Bas-Pézés; tenant d'un long nord-est M. des Mazis, d'autre long M. Désiré Thuillier, d'un bout nord-ouest l'article 44 ci-dessus, et d'autre bout un inconnu.

18°. — Douze ares soixante-seize centiares de terre, situés même champier; tenant d'un long nord-est M. Pinault et Gallot, d'autre long M. Darblay, d'un bout nord-ouest l'article 41 qui précède, et d'autre bout l'article 19 qui suit. — Section B, numéro 38.

19°. — Un hectare vingt-sept ares soixante centiares de terre, situés au champier des Hauts-Pézés; tenant d'un long nord-est M. Darblay, d'autre long M. Etienne Duclair, d'un bout nord-ouest l'article ci-dessus et autres aboutissants, et d'autre bout le sentier de Trois-Maisons. — Section B, numéro 77.

20°. — Cinquante-un ares sept centiares de terre, situés au champier de Trois-Maisons; tenant d'un long nord M. Désiré Thuillier, d'autre long M. Darblay, d'un bout levant le chemin de Chaulfour à Mauchamps, et d'autre bout celui d'Etréchy à Saint-Sulpice. — Section B, numéro 58.

Commune de Saint-Sulpice.

21°. — Deux hectares seize ares quatre-vingt-onze centiares de terre, situés au champier des Longs-Champs; tenant d'un long levant madame Esquirol, d'autre long M. Désiré Thuillier, comme locataire, et plusieurs autres aboutissants, par hache rentrante M. de Beaumont, d'un bout nord M. Petit, d'autre bout sommière de plusieurs, et à cause de la hache M. de Beaumont. — Section A, numéros 465 et 466.

Cette pièce est traversée par le chemin de Chaulfour à Mauchamps.

Tous ces immeubles sont affermés avec autres à M. et Madame MENARD-BOUREAU, cultivateurs aux Emondants, commune de Souzy-la-Briche, aux termes d'un bail passé devant M<sup>e</sup> Pasquet, notaire à Chalo-Saint-Mard, le 2 décembre 1868, pour un temps expirant par la levée des quêtes de Pâques 1881, moyennant, outre l'acquit des impôts, un fermage s'appliquant auxdits immeubles pour 2,652 francs 20 centimes, plus un dinde à titre de faisan.

Sur la mise à prix de 62,000 fr.

Cinquième lot.

Location MONTET.

1° Une Maison située commune de Boissy-sous-Saint-Yon, au bas de la butte de Torfou, lieu dit Bâville, composée de :

Un principal corps de bâtiments donnant sur la route de Paris à Orléans, élevé sur cave d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage divisés en plusieurs pièces, grenier sous comble au-dessus couvert en tuiles;

A droite en entrant par le portail et à côté du principal corps de bâtiments, une grange et une écurie, grenier au-dessus du portail et de l'écurie, couvert en tuiles;

Cour derrière, close part par les bâtiments que par des murs, et à laquelle on arrive par le portail dont il est ci-dessus question;

A gauche en entrant dans cette cour, un puits, deux écuries, fournil à la suite, toit à pores en appentis, greniers appelés sinots sur ces bâtiments, couverts en tuiles;

Au fond de la cour, une grange de deux espaces aussi couverte en tuiles, poulailler à côté;

Petit jardin derrière les bâtiments et cour, planté d'arbres fruitiers, contenant environ un are soixante-onze centiares;

Tenant le tout d'un long nord-est M. Pinson, d'autre

long le chemin de Torfou à Boissy-sous-Saint-Yon, d'un bout nord-ouest se terminant en pointe ledit chemin, et d'autre bout la route nationale de Paris à Orléans.

2° Et trente-quatre ares dix-neuf centiares environ de terre labourable et jardin, plantés d'arbres fruitiers, situés également au bas de la butte de Torfou, commune de Boissy-sous-Saint-Yon, et qui ne sont séparés de la maison ci-dessus désignée que par le chemin de Torfou à Boissy; tenant d'un long nord-est M. Jacques Landot et le chemin de Torfou à Boissy, d'autre long M. Noël Bourgeron, d'un bout nord-ouest plusieurs, et d'autre bout la route nationale de Paris à Orléans. — Cadastre section B, numéros 1178, 1179, 1180, 1182, 1184, 1188, 1189 et 1190.

Ces immeubles sont loués verbalement et à l'année, du 11 novembre, à M. MONTER, moyennant, sans aucun impôt, un loyer annuel de 330 francs.

Sur la mise à prix de 5,000 fr.

6° à 13° lot.

Location Louis DUCLERT et BROUST.

Sixième lot.

Un corps de bâtiment situé à la Madeleine, commune de Saint-Yon, composé d'une maison d'habitation élevée sur cave d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage surmonté d'un grenier, fournil, laiterie, granges, étable, remises et portion de cour. — Section A, numéros 890 et 891 pour partie.

Septième lot.

Soixante-six ares cinquante-neuf centiares de terre, autrefois en jardin, situés au lieu dit la Madeleine, commune de Saint-Yon, derrière les bâtiments ci-dessus désignés sous le sixième lot; tenant d'un long nord Billard, d'autre long, mur compris, l'article ci-après, d'un bout levant les articles 8 et 9 ci-après, mur compris, d'autre bout les bâtiments ci-dessus désignés et M. Billard. — Section A, numéro 887 bis. — Il existe dans cette pièce un puits servant à l'alimentation de la maison.

Huitième lot.

Un hectare soixante-dix-neuf ares trente-cinq centiares de terre et jardin, situés au même lieu de la Madeleine, commune de Saint-Yon; tenant d'un long nord et par hache sortante le septième lot ci-dessus, d'autre long au chemin de grande communication de Dourdan à Boissy, d'un bout au levant le neuvième lot ci-après et M. Guignard, et d'autre bout l'avenue de la Madeleine. — Section A, numéros 892 et 893 partie.

Neuvième lot.

Quatre-vingts ares quarante centiares de terre labourable, situés même commune de Saint-Yon, au même lieu de la Madeleine ou du Tas-de-Pierres; tenant d'un long les septième et huitième lots ci-dessus, d'autre long levant et d'un bout midi M. Guignard, d'autre bout M. Souchet et autres. — Section A, numéro 886.

Dixième lot.

Deux hectares cinq ares de terre labourable, situés même commune, champier des Gravières; tenant d'un long nord au chemin de Dampierre et par hache rentrante MM. Gonneau-Leroy et héritiers Prost, d'autre long au chemin de grande communication de Dourdan à Boissy, d'un bout levant en pointe aulit chemin, et d'autre bout MM. Broust et Montet et à cause de la hache M. Gonneau. — Section A, numéro 615.

Onzième lot.

Trente-trois ares trente-deux centiares de terre labourable, situés au champier du Bois-de-la-Mare, commune de Saint-Yon; tenant des deux bouts M. Bourgeron, de Villouvet, d'un bout nord M. Delain, d'autre bout le chemin de Boissy à Moret. — Section A, numéro 664 partie.

Douzième lot.

Un hectare soixante-dix ares quatre-vingt-quatre centiares de terre, situés au champier du Poirier-Rouge ou de la Folie, même commune de Saint-Yon; tenant d'un long levant M. Juste et autres, d'autre long M. Perrier père, d'un bout nord le chemin de Saint-Yon à Boissy, et d'autre bout M. Prieur. — Section B, numéro 1062.

Treizième lot.

Trente-quatre ares dix-sept centiares de terre labourable, situés au champier de l'Aunaie ou des Bas-Rideaux, même commune de Saint-Yon; tenant d'un long au levant M. Souchet et autres, d'autre long M. Adelon, d'un bout nord plusieurs, et d'autre bout le chemin de Conardières à la Madeleine et Boissy. — Section B, numéro 422.

Ces immeubles pourront être déçisés au gré des amateurs, et sont loués avec époux Louis DUCLERT et BROUST, de la Madeleine, commune de St-Yon, moyennant, outre diverses charges, un loyer annuel de 1083 francs.

Sur la mise à prix de 17,100 fr.

Quatorzième lot.

Location CLAUDEL.

Cinquante-huit ares trente-six centiares de terre, autrefois en pré, situés commune de Breuille, champier de la Maison-a-Launay; tenant d'un long nord-est à la route de la station de Breuille à Launay, d'autre long les héritiers Duclert, d'un bout nord-ouest M. Juste, et d'autre bout la rivière d'Orge. — Section B, numéro 413.

Cet immeuble est loué à M. MAXIME CLAUDEL, cultivateur à Villouvet, pour un temps expirant le 11 novembre 1881, moyennant, sans impôts, un loyer annuel de 68 francs.

Sur la mise à prix de 4,400 fr.

Quinzième lot.

Location Désiré BLOT.

4° Une Maison située à Villeconin, rue de Saint-Chéron, élevée sur cave et composée de :

Au rez-de-chaussée, un carré servant d'entrée, une cuisine, une salle à manger éclairée et ouvrant sur le jardin, et une grande chambre à feu.

Au premier étage, deux chambres à feu, deux chambres froides et un cabinet.

Greniers carrés sur le tout, ayant leur entrée par les bâtiments loués à M. Demouillière.

Hangar servant de remise, avec grenier dessus planchéié et solivé.

Cour close de murs devant lesdits bâtiments, dans laquelle se trouvent une écurie et un fournil.

Tous lesdits bâtiments sont couverts en tuiles.

Une autre petite portion de cour, dans laquelle existe le puits commun avec les bâtiments loués à M. Demouillière.

2° Un grand jardin planté d'arbres fruitiers et autres, tenant aux bâtiments ci-dessus désignés; dans ce jardin existent une fosse d'aisances, un petit bâtiment servant de cabanes à lapins et une petite serre.

Tenant lesdits bâtiments, cour et jardin, d'un long nord-est les bâtiments loués à M. Demouillière, d'autre long le jardin qui suit et la compagnie de Villeconin et par hache sortante la rue de Saint-Chéron, d'un bout nord-ouest ladite rue, et d'autre bout faisant hache le jardin de l'école et la rivière de Villeconin sur laquelle il existe un lavoir. — Section A, numéros 560 partie, 564 partie, 563 partie, 566 partie, 567 et 568 partie.



3° Un autre jardin appelé le Clos-de-la-Terrasse, planté d'arbres fruitiers, en partie clos de murs et ayant communication avec le précédent par une petite porte tenant d'un long nord-ouest les jardins de l'école et du presbytère, d'autre long la rivière de Villeconin, d'un bout nord-est le jardin qui précède, et d'autre bout un terrain qui dépend de l'église de Villeconin.

Ces immeubles sont loués pour trois, six ou neuf années, qui ont commencé à courir le 11 novembre 1875, à M. et Madame DESIRÉ BLOT, de Villeconin, moyennant, sans impôts, un loyer annuel de 165 francs.

Sur la mise à prix de 4,500 fr.

Seizième lot.

Location Théophile MOREAU.

Une Maison d'habitation située à Villeconin, rue de Saint-Chéron, composée de deux chambres basses à feu, dans l'une desquelles il y a un four, grenier sur lesdites chambres; étable, grange, cave sous les chambres et la grange, le tout couvert en tuiles.

Cour devant, toit à pannes en appentis, derrière un terrain partie en jardin, partie en friche, planté d'arbres fruitiers et ormeaux, contenant environ quinze ares quatre-vingt-quinze centiares.

Le tout tenant d'un long nord-ouest M. Denis Peschard, d'autre long la sente du Grand-Meurger, d'un bout nord-ouest plusieurs aboutissants, et d'autre bout la rue de Villeconin à Saint-Chéron. — Section A, numéros 569, 570, 1005, 1006 et 1007.

Loué verbalement, pour un temps expirant le 11 novembre 1878, à M. THEOPHILE MOREAU, de Villeconin, moyennant, sans impôts, un loyer annuel de 70 francs.

Sur la mise à prix de 800 fr.

Dix-septième lot.

Location CLÉMENCEAU.

Commune de Villeconin.

1° Six ares trente-huit centiares de terre, situés au champier du Grand-Aunais; tenant d'un long nord-ouest Edmond Chevallier, d'autre long M. Louis-Emanuel Renard, d'un bout nord-est M. Rousselet, d'autre bout la vidange des Buttes. — Section B, numéro 319.

Commune de Sermaise.

2° Dix-sept ares un centiare de terre, situés champier des Fonds-Vernaut; tenant d'un long levant M. Rousselet, d'autre long la femme Augustin Houy et M. Ruffin-Chevallier, d'un bout nord les mineurs Bréant, et d'autre bout le chemin de Dourdan à La Ferté-Alais. — Section D, numéro 1778.

3° Trente-huit ares trente centiares de terre, situés au champier de la Mare-de-la-Cigüe; tenant d'un long M. Auguste Hardy, par hache rentrante l'article 56 de la location Demollière, d'autre long Louis-Emanuel Renard, d'un bout les héritiers Leclancher, à cause de la hache ledit article 56 de la location Demollière et M. Rousselet, et d'autre bout l'article 54 de la location Demollière. — Section D, numéro 1278 partie.

Ces immeubles sont loués avec autres, à M. XAVIER CLÉMENCEAU, de Montfrix, pour un temps expirant par la levée des guérets de Pâques 1885, moyennant, sans impôts, un loyer annuel s'appliquant à ces immeubles pour 57 francs 80 centimes.

Sur la mise à prix de 4,300 fr.

Dix-huitième lot.

Location HARDY.

Commune de Villeconin.

1° Cinq ares soixante-dix centiares de terre, situés au champier des Sources; tenant d'un long levant M. Ferdinand Hardy, d'autre long M. Etienne Favier, d'un bout nord M. Louis Robert, et d'autre bout la sente de Fourchainville à la Fontaine. — Section B, numéro 138.

2° Quinze ares quatre-vingt-quinze centiares de terre, situés au champier de la Bouletterie; tenant d'un long nord-est M. Louis Cornet, d'autre long M. Charles Bruneau d'un bout nord-ouest Ferdinand Hardy, et d'autre bout Jean Trouvé. — Section B, numéro 1074.

3° Quatre ares quatre-vingt-six centiares de terre labourable, situés même champier; tenant d'un long nord-est M. François-Hubert Hardy, d'autre long M. Charles Bruneau, d'un bout ledit sieur François-Hubert Hardy, et d'autre bout M. Eugène Denfert. — Section B, numéro 1068.

4° Cinq ares onze centiares de terre, situés au même champier; tenant d'un long nord-est M. Honoré Parot, d'autre long madame veuve Laurent, d'un bout nord-ouest M. François-Hubert Hardy, et d'autre bout M. Eugène Denfert. — Section B, numéro 1065.

5° Six ares trente-huit centiares de friche, champier de la Boissière; tenant d'un long levant l'article 65 des immeubles non loués, d'autre long M. de Beaumont et M. Soret, d'un bout nord M. Parot, et d'autre bout M. Wilfrid Brossard. — Section B, numéro 990.

6° Douze ares soixante-seize centiares de terre, situés au champier de la Loisyery; tenant d'un long madame veuve Alphonse Masson, d'autre long M. François-Hubert Hardy, d'un bout levant M. Richard Manreau, et d'autre bout M. Henri Lamirault. — Section B, numéro 4331.

7° Trente-un ares quatre-vingt-six centiares de terre, situés au champier des Motelinettes; tenant d'un long levant M. de Beaumont, d'autre long M. Antoine Masson, d'un bout nord M. de Beaumont, et d'autre bout le chemin de Boissy-le-Sec à Fourchainville par la vallée.

8° Quarante-quatre ares soixante-six centiares de terre, situés au champier du Foncaeu; tenant d'un long levant M. François-Hubert Hardy et M. Soret, d'autre long ledit sieur François-Hubert Hardy et plusieurs autres aboutissants, d'un bout nord Michel Denfert, d'autre bout madame veuve Alphonse Masson. — Section B, numéro 1395.

9° Dix-neuf ares quinze centiares de terre, situés au champier du Montoir; tenant d'un long nord les héritiers Lacheney, madame veuve Renault à cause de son usufruit, et plusieurs autres aboutissants, d'autre long M. de Beaumont, d'un bout le chemin de Fourchainville à Etampes, et d'autre bout M. François-Hubert Hardy. — Section B, numéros 1491 et 1492.

Cette pièce est traversée par le chemin de Fourchainville à Boissy par les Ecleches.

10° Quarante-un ares quarante-neuf centiares de terre labourable, friche et bois, situés au champier de la Fontaine-Mulot; tenant d'un long nord-est plusieurs, d'autre long M. Lignard, d'un bout nord-ouest le chemin de Fourchainville à Boissy par la vallée des Madeleines, et d'autre bout M. Michel Denfert. — Section B, numéro 1517 partie.

Dans cette parcelle, 49 ares seulement sont loués à M. Hardy; le surplus est libre de location.

11° Quatre ares vingt-six centiares de terre, situés au champier du Clos-Saint-Antoine; tenant d'un long levant M. Raphaël Bouillé, d'autre long François-Hubert Hardy, d'un bout madame veuve Renait et madame veuve Gautier. — Section B, numéro 1954.

12° Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, situés au champier de la Mare-de-Villeneuve; tenant d'un

long nord-est madame veuve Jules Renault à cause de son usufruit, d'autre long M. de Beaumont, d'un bout l'article ci-après, et d'autre bout le chemin de Boissy-le-Sec à Villeconin. — Section B, numéro 1714.

13° Un hectare quarante ares vingt-cinq centiares de terre, situés au champier des Hautes; tenant d'un long M. de Beaumont et par hache rentrante plusieurs aboutissants, d'autre long l'article ci-dessus et plusieurs autres, d'un bout nord-est M. de Beaumont et à cause de la hache M. Jean-Jacques Trouvé, et d'autre bout MM. Ferdinand Hardy et de Beaumont. — Section B, numéro 745.

14° — Trois ares dix-neuf centiares de terre, situés même champier; tenant d'un long nord-est M. de Beaumont, d'autre long M. François-Augustin Huteau, d'un bout nord-ouest Lignard fils, et d'autre bout sommière de plusieurs. — Section B, numéro 796.

15° — Neuf ares cinquante-six centiares de terre, situés au champier de l'Empouffray ou du Coismeau; tenant d'un long levant madame veuve Hippolyte Leprince, d'autre long veuve Victor Demollière, d'un bout nord M. Pierre Trouvé, et d'autre bout le chemin de Boissy-le-Sec à Villeconin. — Section B, numéro 896.

16° — Vingt ares soixante-huit centiares de terre, plantés d'arbres fruitiers, champier du Coismeau; tenant d'un long nord M. Ferdinand Gautier, d'autre long M. Louis Moreau, d'un bout nord-ouest les frères Barenton, et d'autre bout M. Louis Cornet. — Section B, numéros 883, 886, 887 et 888.

Ces immeubles sont loués avec autres à M. JEAN-FERDINAND HARDY, et sa femme, de Fourchainville, pour un temps expirant le 23 avril 1884, et moyennant, sans impôts, un loyer s'appliquant à ces immeubles pour 177 francs 55 centimes.

Sur la mise à prix de 4,000 fr.

Dix-neuvième lot.

Location GODIER.

Commune de Sermaise.

1° — Vingt-huit ares vingt-deux centiares de terre, situés au champier des Trois-Murgers; tenant d'un long levant les Hospices civils de Paris, d'autre long M. Louis-Emanuel Renard, par hache rentrante les frères Barenton, d'un bout nord l'article ci-après, d'autre bout M. Stanislas Privé, et à cause des haches les frères Barenton. — Section D, numéro 2210.

2° — Vingt-sept ares trois centiares de terre, traversés par le chemin vicinal de Montfrix à Blancheface, situés même champier; tenant d'un long nord-ouest M. Eugène Favier, d'autre long l'article ci-dessus et plusieurs autres aboutissants, d'un bout nord-est M. Louis-Noël Houdouin, et d'autre bout les Hospices civils de Paris et les frères Barenton. — Section D, numéros 1414 et 2224.

3° — Vingt-un ares trente-trois centiares de terre, situés au champier du Trouesneau; tenant d'un long nord-ouest M. Michel Gallot, par hache rentrante madame veuve Chevallier et M. Raisin-Jourdain, d'autre long M. Louis-Noël Houdouin, d'un bout nord-est les Hospices civils de Paris, à cause de la hache la veuve Chevallier, et d'autre bout lesdits Hospices. — Section D, numéro 2269.

4° — Sept ares dix-sept centiares de terre, situés au champier de la Mare-à-la-Folle; tenant d'un long nord-ouest les Hospices civils de Paris et plusieurs autres aboutissants, d'autre long Paulin Argant, d'un bout nord-est le chemin de Boissy-le-Sec à Blancheface, et d'autre bout madame veuve Michel Guizy. — Section D, numéro 2307.

5° — Vingt-cinq ares soixante centiares de terre, situés au champier des Maugrenauts; tenant d'un long nord M. Delimoges, d'autre long le même, d'un bout levant M. Louis-Noël Houdouin, et d'autre bout M. Lesot. — Section D, numéro 2692.

6° — Trente ares cinquante centiares de terre, situés champier des Pignalles; tenant d'un long nord M. Louis Puis, d'autre long M. Eugène Favier, d'un bout levant Isidore Coquet, et d'autre bout le chemin vicinal de Montfrix à Blancheface. — Section D, numéros 46 et 47.

Cette pièce est traversée dans le bout couchant par le chemin de Boissy-le-Sec à Blancheface.

7° — Douze ares quatre-vingt-treize centiares de terre, situés champier de la Pierre-Blanche; tenant d'un long nord M. Jourdain, d'autre long M. Louis-Noël Houdouin, d'un bout levant le chemin de Villeconin à Sermaise, et d'autre bout M. Stanislas Privé. — Section D, numéro 139.

8° — Douze ares soixante-seize centiares de terre, situés au champier de la Mare-Plate; tenant d'un long nord M. Théophile Coquet, d'autre long M. Stanislas Privé, d'un bout levant M. Neveu, et d'autre bout madame veuve Michel Guizy. — Section D, numéro 733.

9° — Six ares trente-huit centiares de terre, situés lieu dit le Poirier-Métat ou la Vallée-du-Mesnil; tenant d'un long nord-ouest M. Levon et veuve Anceau, d'autre long M. Isidore Coquet, d'un bout nord-est madame veuve Jules Renault à cause de son usufruit, et d'autre bout madame veuve Chevallier. — Section D, numéro 373.

10° — Treize ares soixante-quatorze centiares de terre, situés au champier du Gros-Buisson; tenant d'un long nord M. Louis Puis, d'autre long M. Hilaire Coquet, d'un bout levant M. Cabué-Anceau, et d'autre bout le chemin de Villeconin au Mesnil. — Section B, numéro 3477.

11° — Douze ares soixante-seize centiares de terre, situés au champier des Grands-Closeaux; tenant d'un long nord-ouest M. Noël Coquet, d'autre long M. Favier fils, d'un bout nord-est les Hospices civils de Paris, et d'autre bout le chemin de Villeconin à Sermaise. — Section B, numéros 3115 et 3116.

Cette parcelle est traversée par le chemin de Villeconin au Mesnil.

12° — Dix ares quatre-vingt-dix centiares de terre, situés au champier des Petits-Closeaux; tenant d'un long nord-ouest les héritiers Godier, d'autre long M. Henri Cabué, d'un bout nord-est M. Gautier, et d'autre bout M. Delimoges. — Section D, numéro 3062.

13° — Dix-huit ares dix centiares de terre, sis au lieu dit Sur-les-Bois-de-Graville; tenant des deux longs les Hospices civils de Paris, d'un bout nord-est M. François Chevallier, et d'autre bout plusieurs aboutissants. — Section E, numéro 475.

14° — Vingt-deux ares soixante-dix centiares de terre, sis au lieu dit le Ruet ou la Petite-Allée; tenant d'un long nord-ouest M. Michel Favier, d'autre long M. Michel Gallot, d'un bout nord-est le chemin de Sermaise à Blancheface, et d'autre bout le chemin de Blancheface au bois de Graville. — Section C, numéro 894.

15° — Treize ares vingt centiares de terre, situés au champier du Poirier-Crapaud; tenant d'un long nord-est les Hospices civils de Paris, d'autre long M. Gautier, d'un bout nord-ouest M. François Chevallier, et d'autre bout le chemin de Blancheface à Mondétour. — Section C, numéro 804.

16° — Setze ares quatre-vingt-seize centiares de terre, situés au lieu dit le Foncaeu ou la Butte-du-

Mesnil; tenant d'un long nord M. Léon Petit, d'autre long M. Hilaire Coquet; d'un bout levant un ruisseau, et d'autre bout un chemin d'exploitation. — Section B, numéros 1485 et 1486.

Cette parcelle est traversée par le chemin du Mesnil à la Raclée.

17° — Sept ares soixante-cinq centiares de pré, situés champier du Pré-Tigneux; tenant d'un long levant M. Gustave Breton, d'autre long M. Prosper Renard, d'un bout nord sur des anaies, et d'autre bout sur la fausse rivière. — Section B, numéro 1787.

Ces immeubles d'une contenance totale de 2 hectares 88 ares 02 centiares, sont loués avec autres à M. et Madame GODIER-PICOT, de Blancheface, pour un temps expirant par la levée des guérets de 1887, aux termes d'un bail passé devant M. Pasquet, notaire à Chalo-Saint-Mard, le 14 janvier 1872, moyennant, sans impôts, un loyer s'appliquant auxdits immeubles pour 323 francs 56 centimes.

Sur la mise à prix de 7,000 fr.

Vingtième lot.

Location PATTE.

Commune de Sermaise.

1° — Six ares trente-huit centiares de terre et bois, sis au lieu dit le Bois-de-Nivet; tenant des deux longs et du bout nord madame veuve Désiré Chedeville, et d'autre bout M. Etienne Gautier. — Section D, numéros 1848 et 1849.

La partie de cette pièce plantée en bois est libre de location.

2° — Dix-sept ares quatre-vingt-douze centiares de terre, situés lieu dit l'Ourisserie; tenant d'un long nord-ouest madame veuve Leclancher, d'autre long M. Théophile Coquet, d'un bout nord-est un ruisseau, et d'autre bout Gustave Favier. — Section D, numéro 1880.

3° — Trois ares trente-un centiares de terre, situés champier de l'Orme-au-Plomb; tenant d'un long levant M. François Blondet, d'autre long et d'un bout nord les frères Barenton, et d'autre bout plusieurs aboutissants. — Section D, numéro 2048.

4° — Trente ares quarante-huit centiares de terre, situés au champier des Trois-Murgers; tenant d'un long nord-ouest formant ligne brisée madame veuve Chailus, MM. Augustin Bréant et Pillas, d'autre long formant également ligne brisée M. Louis-Emanuel Renard, d'un bout nord-est le chemin vicinal de Montfrix à Blancheface, d'autre bout les frères Barenton. — Cadastres section D, numéro 2177.

5° — Dix-sept ares deux centiares de terre, situés même champier; tenant d'un long levant Hilaire Coquet, d'autre long Victor Vaché, d'un bout nord le chemin de Blancheface à Montfrix, et d'autre bout M. Louis-Noël Houdouin. — Section D, numéro 2499 partie.

6° — Vingt-six ares soixante-quatre centiares de terre, situés au champier de la Tue-Tout; tenant d'un long levant l'Hospice de Dourdan, d'autre long M. Edmond Chevallier, d'un bout nord plusieurs aboutissants, et d'autre bout le chemin d'intérêt commun numéro 37 de Dourdan à Etréchy. — Section D, numéro 2437.

7° — Trente-quatre ares seize centiares de terre, sis au champier du Trouesneau; tenant d'un long nord-ouest les Hospices civils de Paris et plusieurs autres aboutissants, d'autre long lesdits Hospices, d'un bout nord-est madame veuve Puis, et d'autre bout plusieurs aboutissants. — Section D, numéro 2404.

8° — Onze ares vingt-trois centiares de terre, situés champier du Buisson; tenant d'un long nord-ouest M. Rousselet, d'autre long M. Louis-Emanuel Renard, d'un bout nord-est le même, et d'autre bout madame veuve Jules Renault. — Section D, numéro 1306.

9° — Quatorze ares quatre-vingt-un centiares de terre, situés au champier de la Haie-Guyot; tenant d'un long Stanislas Privé, d'autre long et d'un bout nord-est Louis-Noël Houdouin, et d'autre bout Louis-Emanuel Renard. — Section D, numéro 893.

Tous ces immeubles, à l'exception de la partie en bois de l'article premier, d'une contenance totale de 1 hectare 61 ares 95 centiares, sont loués avec autres à M. LOUIS PATTE, et sa femme, du Ménil, pour un temps expirant par la levée des guérets de Pâques 1885, moyennant sans impôts un loyer s'appliquant auxdits immeubles pour 126 francs 10 centimes.

Sur la mise à prix de 2,800 fr.

Location-unième lot.

Location PETIT.

Commune de Sermaise.

1° — Quinze ares trente-deux centiares de terre, situés au champier du Pain-Perdu; tenant d'un long nord-est M. Stanislas Privé, d'autre long l'article 61 de la location Demollière, d'un bout nord-ouest Louis-Noël Houdouin, et d'autre bout Gustave Favier. — Section D, numéro 922.

2° — Vingt-neuf ares quatre-vingts centiares de terre, traversés par le chemin du Ménil à La Petite-Beauce, situés au champier de la Bosse; tenant d'un long nord-est Louis Puis, d'autre long M. Stanislas Privé, d'un bout nord-ouest madame veuve Hardy, et d'autre bout MM. Hilaire Coquet et Prosper Renard. — Section D, numéros 322, 323, 324 et 325.

Ces deux immeubles sont loués à M. et Madame PETIT, du Ménil, pour un temps expirant par la levée des guérets du 23 avril 1880, et moyennant, sans impôts, un fermage de 55 francs 10 centimes.

Sur la mise à prix de 4,250 fr.

IMMEUBLES

Exploités par BOTTIN-JOUANNEST.

Vingt deuxième lot. Six ares trente-huit centiares de terre labourable, situés commune de Villeconin, champier des Gronettes; tenant d'un long nord M. Jean-François Lacheney, d'autre long un ruisseau, d'un bout levant le chemin de Saurdeville à Arpajon, et d'autre bout M. Pierre Trouvé. — Section D, numéro 973.

Il existe plusieurs pommiers sur cette pièce. Sur la mise à prix de 90 fr.

Vingt-troisième lot.

Vingt-cinq ares cinquante-trois centiares de terre, situés commune de Villeconin, champier des Gronettes ou l'Arquerie; tenant d'un long nord Jean-François Lacheney, d'autre long Antoine Leloup, d'un bout levant le chemin d'Etampes à Saint-Chéron, et d'autre bout celui de Saurdeville à Arpajon. — Section D, numéros 738, 739 et 740.

Sur la mise à prix de 480 fr.

Vingt-quatrième lot.

Dix-neuf ares quatorze centiares de terre, situés commune de Villeconin, champier des Gronettes ou des Galleries; tenant d'un long nord les héritiers François-Michel Lacheney, d'autre long M. Raphaël Bouillé, d'un bout levant le chemin d'Etampes à Saint-Chéron, et d'autre bout M. Antoine Masson. — Section D, numéro 823.

Sur la mise à prix de 250 fr.

Vingt-cinquième lot.

Onze ares treize centiares de terre, sis terroir d'Etréchy, au champier des Foncaeu; tenant d'un long nord-ouest M. Théophile Buisson, par hache rentrante M. Lucien Trouvé, d'autre long madame veuve Henri Dufresne, d'un bout nord-est le chemin vicinal de Saurdeville à Etréchy, à cause de la hache le sieur Trouvé, et d'autre bout ladite dame veuve Dufresne. — Section C, numéros 1062 et 1063.

Sur la mise à prix de 300 fr.

Vingt-sixième lot.

Soixante ares vingt-cinq centiares de terre, commune de Villeconin, champier de la Justice; tenant d'un long nord-ouest Jean-François Lacheney, d'autre long madame Dufresne, par une hache sortante M. Antoine Masson, par une hache rentrante les terres de la ferme du Touchet, d'un bout nord-est et à cause de la hache les terres de la ferme du Touchet, et d'autre bout M. de Jeux et à cause de la hache ladite dame Dufresne. — Section C, numéro 1668.

Sur la mise à prix de 4,000 fr.

Vingt-septième lot.

Dix-sept ares deux centiares de terre, commune d'Etréchy, champier de la Haute-Criée; tenant d'un long nord-est M. Louis Sellarin, d'autre long M. Lesot, d'un bout nord-ouest les héritiers François-Michel Lacheney, et d'autre bout M. Lesot. — Section D, numéro 34.

Sur la mise à prix de 300 fr.

Immeubles non loués.

Commune de Villeconin.

TERRES LABOURABLES.

Vingt-huitième lot.

Cinquante-sept ares quarante-cinq centiares de terre, situés au champier du Buisson; tenant d'un long levant madame veuve Hippolyte Leprince, d'autre long M. André Guelle, d'un bout nord M. Ferdinand Gautier, et d'autre bout le chemin de Montfrix à Solizy. — Section A, numéros 86, 87 et partie 88.

Sur la mise à prix de 4,000 fr.

Vingt-neuvième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, traversés dans le bout nord-ouest par la rivière de Villeconin, situés au champier des Rieux; tenant des côtés nord-est et sud-est madame veuve Jules Renault à cause de son usufruit, d'un bout nord-ouest plusieurs aboutissants, et d'autre bout le chemin d'intérêt commun numéro 82 de Villeconin à Arpajon. — Section A, numéros 249 et 250.

Sur la mise à prix de 200 fr.

Trentième lot.

Cinquante-quatre ares trente-huit centiares de terre, situés au champier du Bas-de-la-Garenne ou du Mauvais-Pas; tenant d'un long nord-est M. Louis Cornet, par hache sortante madame veuve Jules Renault à cause de son usufruit, d'autre long le chemin vicinal de Villeconin à Etampes et le ruisseau de Fourchainville, par hache rentrante M. Victor Vaché, d'un bout nord-ouest en pointe ledit chemin vicinal, d'autre bout l'article 4 de la location de madame Renault. — Section D, numéros 1612, 1617 partie et 1618.

Sur la mise à prix de 4,100 fr.

Trente-unième lot.

Quarante-un ares soixante-trois centiares de terre, situés au champier du Bas-de-la-Garenne ou l'Aunais-des-Sureaux; tenant d'un long nord-est M. Eugène Bourgeois, d'autre long l'article 37 de la location Demollière, par hache sortante le ruisseau de Fourchainville, d'un bout nord-ouest M. Auguste Hardy et madame veuve Leprince, à cause de la hache ledit article de la location Demollière, et d'autre bout madame veuve Jules Renault à cause de son usufruit. — Section D, numéro 1672 partie.

Sur la mise à prix de 4,000 fr.

VGNE.

Trente-deuxième lot.

Dix-neuf ares cinquante-neuf centiares de vigne, sur lesquels il existe un poirier et un noyer, situés au champier du Petit-Buisson; tenant d'un long nord-ouest M. François Thiboust, par hache sortante M. Coquet, d'autre long M. Ferdinand Gautier, d'un bout nord-est M. Berclière et les héritiers François-Hubert Fougere, à cause de la hache MM. Coquet et Thiboust, et d'autre bout l'ancien chemin de Villeconin au Buisson et plusieurs aboutissants. — Section A, numéros 1111, 1112 et 1113.

Sur la mise à prix de 63 fr.

BOIS ET FRICHES.

Trente-troisième lot.

Sept ares quatre-vingt-dix centiares de bois, situés au champier du Bois-de-la-Grange; tenant des deux longs madame veuve Jules Renault à cause de son usufruit, d'un bout levant M. Auguste Hardy, et d'autre bout madame veuve Renault à cause de son usufruit. — Section A, numéro 194 partie.

Sur la mise à prix de 65 fr.

Trente-quatrième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de bois, situés au champier du Val-Pasquier; tenant d'un long nord sommière de plusieurs, d'autre long madame veuve Jules Renault à cause de son usufruit, et d'un bout levant en pointe M. Amiet, et d'autre bout M. Denis Peschard. — Section A, numéro 874 partie.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Trente-cinquième lot.

Cinquante-un ares six centiares de bois, situés au même champier, dans lesquels existent des trous dont il a été extrait de la terre à brique; tenant d'un long nord-ouest M. Ruffin-Chevallier, d'autre long sommière de plusieurs et madame veuve Jules Renault à cause de son usufruit, d'un bout nord-est le chemin et le ruisseau du Val-Pasquier, et d'autre bout M. Denis Peschard. — Section A, numéros 789, 790, 791, 792, 793, 794 et 795.

Sur la mise à prix de 200 fr.

Trente-sixième lot.

Deux ares quatre-vingt-dix centiares de bois, situés même champier, du Val-Pasquier; tenant d'un long nord-est M. Lucien Feuilleul, d'autre long M.



d'un bout nord-ouest le chemin du Val-Pasquier, et d'autre bout M. Jouvin. — Section A, numéro 696.

Sur la mise à prix de 25 fr.

Trente-neuvième lot.

Dix ares trente-cinq centiares de bois, situés champ- tier du Bois-de-la-Grange; tenant d'un long nord-est ma- dame veuve Jules Renault à cause de son usufruit, d'autre long M. François Thiboust, d'un bout nord-ouest M. Auguste Hardy, d'autre bout le chemin de la Butte- Ronde. — Section A, numéros 212 bis et 213.

Sur la mise à prix de 25 fr.

Quarantième lot.

Dix-huit ares soixante-quatre centiares de bois, situés au même champ- tier; tenant d'un long nord-est M. Clovis Favier et par hache rentrante M. Edouard Bréant, d'autre long madame veuve Alexandre Gaudron, d'un bout nord-ouest M. Auguste Hardy et à cause de la ha- che plusieurs aboutissants, et d'autre bout le chemin de la Butte-Ronde. — Section A, numéro 216.

Sur la mise à prix de 120 fr.

Quarante-unième lot.

Six ares soixante-trois centiares de bois, situés au champ- tier des Roches; tenant des deux longs nord-est et sud-ouest madame veuve Jules Renault à cause de son usufruit, d'un bout nord-ouest le chemin de la Butte- Ronde, et d'autre bout l'article 7 de la location Demolli- ère. — Section A, numéro 655 partie.

Sur la mise à prix de 25 fr.

Quarante-deuxième lot.

Six ares soixante-trois centiares de bois, situés même champ- tier; tenant d'un long nord-est madame veuve Hippolyte Leprince, d'autre long madame veuve Jules Renault à cause de son usufruit, d'un bout nord-ouest le chemin de la Butte-Ronde, et d'autre bout l'article 7 de la location Demollière. — Section A, numéro 655 partie.

Sur la mise à prix de 30 fr.

Quarante-troisième lot.

Trois ares dix-neuf centiares de pâture, plantés d'or- mes et peupliers, situés au champ- tier de l'Abîme ou l'Aunette-Carrée; tenant d'un long nord-est la vidange des Prés, d'autre long M. Honoré Parot, d'un bout nord-ouest M. Arthur Gaudron, et d'autre bout la vi- dange des Prés. — Section A, numéros 2202, 2203 et 2204.

Sur la mise à prix de 130 fr.

Quarante-quatrième lot.

Six ares trente-huit centiares de friches, situés au champ- tier de la Glaisière; tenant d'un long nord-est M. Auguste Hardy, d'autre long M. Jean-François Lacheny, d'un bout nord-ouest madame veuve Jules Renault à cause de son usufruit, et d'autre bout les représentants Amable Chardon. — Section D, numéro 1260.

Sur la mise à prix de 3 fr.

Quarante-cinquième lot.

Quatre ares huit centiares de bois-annuaie, situés au même champ- tier; tenant d'un long nord-est M. Jean-Baptiste Lignard, d'autre long madame veuve Puis, d'un bout nord-ouest M. Frédéric Levron, et d'autre bout M. Rémond de Cambefort. — Section A, numéros 2227 et 2228.

Sur la mise à prix de 120 fr.

Quarante-sixième lot.

Deux ares cinquante-cinq centiares de bois-annuaie, situés au champ- tier de la Motte; tenant d'un long nord-ouest M. François Trouvé, d'autre long M. Gautier, d'un bout nord-ouest MM. Ferdinand Gautier et Honoré Parot, et d'autre bout M. François Gobé. — Section A, numéro 2148.

Sur la mise à prix de 80 fr.

Quarante-septième lot.

Sept ares soixante-seize centiares de bois, au même champ- tier; tenant d'un long nord-est Raphaël Boullé, d'autre long M. François Trouvé, d'un bout nord-ouest M. Denis Peschard, et d'autre bout le chemin de Dourdan à La Ferté-Alais. — Section A, numéro 2144.

Sur la mise à prix de 25 fr.

Quarante-huitième lot.

Neuf ares cinquante-sept centiares de bois, champ- tier de la Motte; tenant d'un long nord madame veuve Jules Renault à cause de son usufruit, d'autre long le chemin de Dourdan à La Ferté-Alais, d'un bout levant madame veuve Joannest, et d'autre bout la vidange des Prés. — Section A, numéro 2137 partie.

Sur la mise à prix de 100 fr.

Quarante-neuvième lot.

Trois ares cinquante-sept centiares de bois-annuaie, situés même champ- tier; tenant d'un côté nord-est M. Alexandre Pelletier, d'autre côté madame Leprince, et du quatrième côté M. François Gobé. — Section A, numéro 2128.

Sur la mise à prix de 60 fr.

Cinquantième lot.

Quatre ares quatorze centiares de bois, situés champ- tier de la Prairie; tenant d'un long levant M. Auguste Hardy, d'autre long madame veuve Jules Renault à cause de son usufruit, d'un bout nord messieurs Fran- çois Lacheny et Antoine Masson, et d'autre bout le che- min de Dourdan à La Ferté-Alais. — Section A, nu- méro 2084 partie et 2085.

Sur la mise à prix de 70 fr.

Cinquante-unième lot.

Un are cinquante-trois centiares de bois-annuaie, si- tués même champ- tier; tenant d'un long levant M. Ed- mond Chevallier, d'autre long les héritiers Jean-Louis Boulé, d'un bout nord l'article 25 de la location Demolli- ère, et d'autre bout M. Clovis Fourgeau. — Section A, numéro 2062.

Sur la mise à prix de 60 fr.

Cinquante-deuxième lot.

Deux ares dix-huit centiares de bois, situés champ- tier de la Bruyère-des-Fourches; tenant d'un long nord M. Félix Poquet, d'autre long madame veuve Jules Renault à cause de son usufruit, d'un bout levant M. Jean-Baptiste Lignard, et d'autre bout madame veuve Jules Renault. — Section B, numéro 384 partie.

Sur la mise à prix de 25 fr.

Cinquante-troisième lot.

Vingt-cinq ares cinquante-cinq centiares de bois et friches, situés au même champ- tier; tenant d'un long nord MM. Ferdinand Gautier, Jean-Baptiste Lignard et plusieurs autres aboutissants, d'autre long M. Ruffin-Chevallier, d'un bout levant M. Jean-Baptiste Brodeur, et d'autre bout M. Berchère et autres. — Section B, numéros 278 et 279.

Sur la mise à prix de 70 fr.

Cinquante-quatrième lot.

Quatre ares quatre-vingt-dix centiares de bois, situés au champ- tier du Coisneau; tenant d'un long nord-ouest M. Marsault, d'autre long madame veuve Gau- dron; par haches rentrantes plusieurs aboutissants, d'un bout nord-est la sente de Montfrix à Fourchain- ville, et d'autre bout M. Lacheny, et à cause des haches M. M. Raphaël Boullé et Étienne Gautier. — Section B, numéros 845 et 845 bis.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Cinquante-cinquième lot.

Quatre ares soixante-dix centiares de bois, situés au même champ- tier; tenant d'un long nord-ouest ma- dame veuve Jules Renault à cause de son usufruit, d'autre long MM. Jean-François Marsault et Jean- François Lacheny, d'un bout nord-est la sente de Mon- tifix à Fourchainville, et d'autre bout la veuve Théodore Trouvé. — Cadastres section B, numéro 842 partie.

Sur la mise à prix de 50 fr.

Cinquante-sixième lot.

Treize ares un centiare de bois, situés au champ- tier des Buttes; tenant d'un long nord-est madame veuve Jules Renault à cause de son usufruit, d'autre long les frères Baranton, d'un bout nord-ouest Charles Bréant, et d'autre bout Albert Moreau et Clovis Fourgeau. — Section B, numéros 641 et 642.

Sur la mise à prix de 130 fr.

Cinquante-septième lot.

Six ares trente-huit centiares de bois, situés même champ- tier; tenant d'un long nord-ouest madame veuve Jules Renault à cause de son usufruit, d'autre long ma- dame veuve Hubert Corné, d'un bout nord-est M. Clovis Fourgeau, et d'autre bout M. de Beaumont. — Section B, numéro 702 partie.

Sur la mise à prix de 100 fr.

Cinquante-huitième lot.

Neuf ares cinquante-sept centiares de bois, situés au champ- tier de l'Empoudray; tenant d'un long nord-est M. Ferdinand Hardy, par hache rentrante M. Pierre Trouvé, d'autre long madame veuve Alphonse Masson, et madame veuve Louis Matigny par hache rentrante, d'un bout nord-ouest M. Voise, et à cause de la hache mesdames veuve Matigny et Gauthier, d'autre bout plu- sieurs aboutissants, et à cause de la hache ledit sieur Pierre Trouvé. — Section B, numéros 1015, 1016 et 1021.

Sur la mise à prix de 90 fr.

Cinquante-neuvième lot.

Six ares trente-huit centiares de bois, situés champ- tier de la Bruyère-des-Fourches; tenant d'un long nord-ouest Jean-François Lacheny, d'autre long Albert Maureau et Raphaël Boullé, d'un bout nord-est Albert Cocheteau, et d'autre bout Pierre Trouvé. — Section B, numéro 243.

Sur la mise à prix de 70 fr.

Soixantième lot.

Vingt-cinq ares cinquante-trois centiares de bois, au champ- tier de la Bruyère-des-Fourches; tenant d'un long nord-ouest madame veuve Renault à cause de son usufruit, d'autre long M. Jean-François Lacheny, d'un bout nord-est en pointe M. Albert Cocheteau, et d'autre bout Michel Denfert, la sente de Montfrix à Fourchain- ville entre deux. — Section B, numéro 246 partie.

Sur la mise à prix de 200 fr.

Soixante-unième lot.

Douze ares soixante-dix centiares de bois, situés au même champ- tier; tenant d'un long nord-est M. Louis Cornet, d'autre long M. Jean-François Lacheny, d'un bout nord-ouest le chemin de Boissy-le-Sec à Vil- leconin, et d'autre bout madame veuve Jacques-Alexan- dre Gaudron. — Section B, numéro 198 partie.

Sur la mise à prix de 85 fr.

Soixante-deuxième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de bois, situés au même champ- tier; tenant d'un long nord-ouest ma- dame veuve Gaudron, d'autre long M. Hubert Gautier, d'un bout nord-est Albert Cocheteau, et d'autre bout Pierre Trouvé. — Section B, numéro 210.

Sur la mise à prix de 90 fr.

Soixante-troisième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de bois, situés au même champ- tier; tenant d'un long nord-est sommière de plusieurs, d'autre long M. Ernest Hardy, d'un bout nord-ouest madame veuve Jules Renault à cause de son usufruit, et d'autre bout madame veuve Honoré Baruzier. — Section B, numéro 223.

Sur la mise à prix de 80 fr.

Soixante-quatrième lot.

Quatre ares huit centiares de bois, situés au champ- tier des Sources; tenant d'un long nord-est M. Hardy, d'autre long M. Antoine Masson, d'un bout nord-ouest la sente de Fourchainville à la Fontaine, et d'autre bout M. Antoine Masson. — Section B, numéro 125.

Sur la mise à prix de 25 fr.

Soixante-cinquième lot.

Six ares trente-huit centiares de friche, situés au champ- tier de la Boissière; tenant d'un long levant M. Raphaël Boullé, d'autre long l'article 5 de la location Hardy, d'un bout nord M. Honoré Parot, et d'autre bout M. Wilfrid Brossard. — Section B, numéro 989.

Sur la mise à prix de 3 fr.

Soixante-sixième lot.

Six ares trente-huit centiares de bois, situés même champ- tier; tenant d'un long levant et d'un bout midi Wilfrid Brossard, d'autre long le même et Raphaël Boullé, et d'autre bout Lignard. — Section B, nu- méro 986.

Sur la mise à prix de 50 fr.

Soixante-septième lot.

Vingt-cinq ares cinquante-trois centiares de bois et friches, situés au champ- tier du Fonceau; tenant d'un long nord madame veuve Gautier, d'autre long plu- sieurs, d'un bout levant l'article 8 de la location Hardy, et d'autre bout plusieurs aboutissants. — Section B, numéro 1598.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Soixante-huitième lot.

1° Trente-huit ares vingt-huit centiares d'après les titres, et neuf ares cinquante-sept centiares d'après la possession, de friche et meurgier, situés au champ- tier du Bois-Mauge ou le Moulin-à-Vent; tenant des deux longs le représentant Jean-Cantien Trouvé, d'un bout levant plusieurs aboutissants, et d'autre bout Lignard et autres. — Section C, numéro 1245 pour trente-un ares vingt-cinq centiares.

2° Quatre ares soixante-dix centiares de bois, si- tués champ- tier du Bois-Mauge; tenant d'un long nord-est et d'autre long madame veuve Jules Renault à cause de son usufruit, d'un bout nord-ouest le chemin de Saudreville à Fourchainville, et d'autre bout M. Marsault. — Section C, numéro 1162 partie.

Sur la mise à prix de 70 fr.

Soixante-neuvième lot.

Trois ares dix-neuf centiares de bois, situés au champ- tier des Bas-Claquins; tenant d'un long nord-ouest madame veuve Jules Renault à cause de son usufruit, d'autre long Jean-Baptiste Lignard, d'un bout nord-ouest le représentant Pierre Anest, et d'autre bout Jean-François Lacheny. — Section D, numéro 2144 partie.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Soixante-dixième lot.

Sept ares quatre-vingt-cinq centiares de bois, si- tués au champ- tier des Grandes-Pièces; tenant d'un long levant les représentants Amable Chardon, d'autre long Victor Vaché, d'un bout nord M. Auguste Hardy,

et d'autre bout plusieurs. — Section D, numéros 1104 et 1105.

Sur la mise à prix de 50 fr.

Soixante-onzième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de friche, situés au champ- tier de la Glaisière; tenant d'un long nord-est faisant hache M. Auguste Hardy et madame Leprince, d'autre long madame veuve Baruzier, M. François- Hubert Hardy et le soixante-douzième lot, d'un bout nord-ouest le soixante-treizième lot, et à cause de la hache madame veuve Leprince, et d'autre bout M. Victor Vacher et madame veuve Baruzier. — Section D, numéros 1224, 1225 et 1226.

Sur la mise à prix de 5 fr.

Soixante-douzième lot.

Dix-neuf ares quinze centiares de bois et glaisière, situés au champ- tier de la Glaisière; tenant d'un long nord-est M. Louis Robert, par hache rentrante le soixante-onzième lot ci-dessus, d'autre long madame veuve Jules Renault à cause de son usufruit, d'un bout nord-ouest M. Adolphe Bayvet, d'autre bout la portion ci-après, et à cause de la hache le soixante-onzième lot ci-dessus et madame veuve Leprince. — Section D, numéro 1295 pour partie.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Soixante-treizième lot.

Neuf ares cinquante-sept centiares de bois et friche, situés même champ- tier; tenant d'un long nord-est le soixante-onzième lot ci-dessus, par hache rentrante madame Renault à cause de son usufruit, d'autre long le soixante-quatrième lot, d'un bout nord-ouest le soixante-douzième lot et madame veuve Renault, et d'autre bout M. François-Hubert Hardy. — Section D, numéro 1231.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Soixante-quatorzième lot.

Sept ares quatre-vingt dix centiares servant de che- min pour le transport de la gaïse, situés au même champ- tier des Glaisières; tenant d'un long nord est madame veuve Renault, d'autre long M. Louis Robert, d'un bout nord-ouest la sente du Bois-Fourgon à Sau- dreville, et d'autre bout le soixante-quinzième lot. — Section B, numéro 1291.

Sur la mise à prix de 5 fr.

Soixante-quinzième lot.

Vingt ares quarante-deux centiares de friche, plantés de pommiers, sis au même champ- tier; tenant d'un long nord-est le soixante-quatorzième lot, M. François- Hubert Hardy et madame veuve Baruzier, d'autre long Alexandre Baudou, d'un bout nord-est madame veuve Jules Renault, le soixante-quatorzième lot, et d'autre bout plusieurs aboutissants. — Section D, numéros 1232 et 1234.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Soixante-seizième lot.

Dix-sept ares cinquante-quatre centiares de bois, si- tués même champ- tier de la Glaisière; tenant d'un long nord-est M. Alexandre Beaudou, d'autre long M. Jules Chardon, par hache rentrante M. Pierre Étienne Gau- tier, d'un bout nord-ouest madame veuve Renault à cause de son usufruit, et d'autre bout MM. Victor Va- cher et François Rivière. — Section D, numéros 1238 et 1240.

Sur la mise à prix de 20 fr.

Soixante-dix-septième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de bois, situés au champ- tier des Hauts-Claquins; tenant d'un long nord-ouest MM. Alexandre Pelletier et Fourgeron, d'autre long MM. Antoine Masson et Fourgeron, d'un bout nord-est ledit sieur Fourgeron, et d'autre bout MM. André Guélie et Alexandre Pelletier. — Section D, nu- méro 1969.

Sur la mise à prix de 20 fr.

Soixante-dix-huitième lot.

Huit ares soixante-dix centiares de bois, situés même champ- tier; tenant d'un long nord-ouest ma- dame veuve Baruzier, d'autre long M. François-Hubert Hardy, d'un bout nord est ladite dame Baruzier, et d'autre bout madame veuve Renault à cause de son usufruit. — Section D, numéro 1952.

Sur la mise à prix de 70 fr.

Soixante-dix-neuvième lot.

Onze ares soixante-quinze centiares de bois, situés au lieu dit Au-dessus-de-la-Garenne; tenant d'un long nord-ouest M. Louis Robert, d'autre long madame veuve Louis-Joseph Favier, d'un bout nord-est la sente de la Glaisière, et d'autre bout plusieurs aboutissants. — Section D, numéros 1764 et 1765.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Quatre-vingtième lot.

Vingt-un ares quatorze centiares de bois et friche, sis au même champ- tier; tenant d'un long nord-ouest les héritiers Xavier Binois, d'autre long M. Louis Nar- cisse Duoucp, d'un bout nord-est M. François Matigny et autres, et d'autre bout M. Henri-Benoist Buisson et les héritiers Binois. — Section D, numéros 1839, 1840, 1841 et 1842.

Sur la mise à prix de 25 fr.

Quatre-vingt-unième lot.

Six ares trente-huit centiares de bois, situés au même champ- tier; tenant d'un long nord-ouest madame veuve Jules Renault à cause de son usufruit, par hache ren- trante madame veuve Hippolyte Leprince, d'autre long MM. François Thiboust et Eugène Leprince, d'un bout nord-est M. François-Antoine Leloup, à cause de la hache madame veuve Leprince, et d'autre bout plu- sieurs. — Section D, numéro 1722 partie.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Quatre-vingt-deuxième lot.

Trois ares dix-neuf centiares de bois, sis même champ- tier; tenant d'un long nord-est M. Alexandre Baudou, d'autre long M. Alexandre Pelletier, d'un bout nord-ouest M. Bayvet, et d'autre bout M. Eugène Leprince. — Section D, numéro 1750.

Sur la mise à prix de 25 fr.

Quatre-vingt-troisième lot.

Huit ares seize centiares de bois, situés même champ- tier; tenant d'un long nord madame veuve Hubert Gauthier, d'autre long M. Louis Cornet, d'un bout lev- ant plusieurs aboutissants, et d'autre bout M. Étienne Demollière. — Section D, numéros 1699 et 1700.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Quatre-vingt-quatrième lot.

Six ares trente-huit centiares de bois, situés au champ- tier des Carrières-de-la-Garenne; tenant d'un long nord est madame veuve Hippolyte Leprince, d'autre long M. Denis Peschard, d'un bout nord-ouest M. Louis-Pierre Neveu, et d'autre bout madame Favier. — Section D, numéro 1479.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Quatre-vingt-cinquième lot.

Deux ares vingt-neuf centiares de bois, situés même champ- tier; tenant d'un long nord-est madame veuve Joannest, d'autre long M. Hubert Gauthier, d'un bout nord-ouest plusieurs, d'autre bout Alexandre Pelletier. — Section D, numéro 1445.

Sur la mise à prix de 80 fr.

Quatre-vingt-sixième lot.

Six ares trente-huit centiares de bois, situés au même champ- tier des Carrières-de-la-Garenne; tenant d'un long nord madame veuve Jules Renault à cause de son usufruit, d'autre long mademoiselle Euphrasie Favier, d'un bout levant plusieurs, et d'autre bout madame veuve Renault. — Section D, numéro 1494.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Quatre-vingt-septième lot.

Six ares trente-huit centiares de bois, situés au champ- tier du Haut-Vollereau; tenant d'un long nord-est M. Auguste Hardy, d'autre long M. Louis Cornet, d'un bout nord-ouest M. Jules Chardon, et d'autre bout plusieurs. — Section D, numéros 231 et 232 partie.

Sur la mise à prix de 25 fr.

Quatre-vingt-huitième lot.

Quinze ares dix-huit centiares de bois, situés au même champ- tier; tenant d'un long levant M. Hubert Gauthier, par hache rentrante M. Auguste Lacroix, d'un bout nord et à cause de la hache ledit sieur La- croix, et d'autre bout MM. Jean-Pierre Lignard et Eu- gène Trouvé. — Section D, numéros 287 et 288.

Sur la mise à prix de 70 fr.

Quatre-vingt-neuvième lot.

Six ares trente-huit centiares de bois, situés même champ- tier; tenant d'un long levant Alexandre Baudeau, d'autre long Jean-Louis Cocheteau, d'un bout nord François-Étienne Trouvé, et d'autre bout M. Turquis. — Section D, numéro 299.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Quatre-vingt-dixième lot.

Quinze ares dix-huit centiares de bois, situés au champ- tier des Enclous; tenant d'un long nord-ouest MM. Frédéric Benoist et Pierre Moreau, d'autre long MM. François Matigny et Ferdinand Hardy, d'un bout nord-est M. Capron, et d'autre bout madame veuve Joseph Favier et M. Clovis Favier. — Section D, numéro 400.

Sur la mise à prix de 100 fr.

Commune de Souzy-la-Briche.

Quatre-vingt-onzième lot.

Soixante-seize ares cinquante-six centiares de bois, friche et fossé, situés au lieu dit les Emondants; tenant d'un long levant aux bâtiments et murs de clôture de la ferme des Emondants (location Menard), d'autre long le chemin d'intérêt commun numéro 37, d'Étréchy à Souzy la Briche, d'un bout nord madame veuve Jules Renault à cause de son usufruit, et d'autre bout M. Turquis et le chemin du Moulin-Neuf à la ferme des Emondants, et qui traverse cette parcelle. — Section B, numéros 155 partie et 156.

Sur la mise à prix de 750 fr.

Quatre-vingt-douzième lot.

Douze ares soixante dix-sept centiares de bois, tra- versés par le chemin de Blancheface à Souzy-la-Briche, situés au champ- tier de la Canonnière; tenant d'un long levant et d'un bout nord M. Pommeret des Varennes, d'autre long madame veuve Jules Renault à cause de son usufruit, et d'autre bout M. Auguste Hardy. — Section A, numéros 510 et 511 pour partie.

Sur la mise à prix de 225 fr.

Quatre-vingt-treizième lot.



(3) Étude de M<sup>e</sup> BOUYARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

VENTE

Sur Licitation.

EN LA MAIRIE DE ROINVILLIERS,

Et par le ministère de M<sup>e</sup> BARTHOLOMÉ, notaire à Saclas, Commis à cet effet,

DE : UNE

MAISON

Sise à Roinvilliers,

Avec

CAVE, ÉTABLE ET GRANGE

ET DE ONZE

PIÈCES DE TERRE

Sises terroirs de Roinvilliers, Marolles et Abbéville, SUR DIVERS CHAMPIERS,

EN 12 LOTS

Avec faculté de réunion et de subdivision.

L'Adjudication aura lieu le Dimanche 31 Mars mil huit cent soixante-dix-huit, Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que : En exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, le vingt-neuf janvier mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de M. Charles-Auguste-Félix GAURAT, cultivateur, demeurant à Roinvilliers,

« Agissant tant en son nom personnel qu'au nom et comme tuteur naturel et légal de « Adèle-Clémence Gaurat, sa fille mineure. »

Ayant M<sup>e</sup> Bouvard pour avoué constitué; En présence, ou lui dûment appelé, de M. Mathurin Girard, cultivateur, demeurant à Roinvilliers,

« En sa qualité de subrogé-tuteur de la mineure Adèle-Clémence Gaurat, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée suivant délibération du conseil de famille de ladite mineure, tenue sous la présidence de « M. le Juge de paix du canton de Méréville, « le huit janvier dernier, enregistré. »

Procédé, le Dimanche trente-un Mars mil huit cent soixante-dix-huit, heure de midi, en la mairie de Roinvilliers, et par le ministère de M<sup>e</sup> Bartholomé, notaire à Saclas, commis à cet effet, à la vente des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Premier lot.

Une MAISON située à Roinvilliers, consistant en : une chambre, grenier au-dessus, cave dessous, étable et grange, le tout couvert en chaume; cour devant, jardin et housse derrière; le tout d'une superficie de douze ares soixante-seize centiares; tenant d'un long et d'un bout M. Dadonville, d'autre long la rue, et d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 350 fr.

Deuxième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre en housse, sis dans les Housches dudit lieu; tenant d'un long Haury, d'autre long veuve Baudet, d'un bout Haury, et d'autre bout les héritiers Hébert.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Troisième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, même terroir, champier des Vignes; tenant d'un long Girard, d'autre long veuve Baudet, d'un bout Boucher, et d'autre bout Dalleine.

Sur la mise à prix de 2 fr.

Quatrième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, même terroir, champier des Fonceaux; tenant d'un long Petit, d'autre long Girard, d'un bout et d'autre bout M. Dadonville.

Sur la mise à prix de 25 fr.

Cinquième lot.

Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, même terroir, champier des Ecoignons ou le Chemin-de-Quincampoix; tenant d'un long Haury, d'autre long Baudet, d'un bout le chemin de Quincampoix à Rouvres, et d'autre bout M. Dadonville.

Sur la mise à prix de 150 fr.

Sixième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, terroir de Marolles, champier des Croix; tenant d'un long Girard, d'autre long Ducloud, d'un bout Imbault, et d'autre bout Petit.

Sur la mise à prix de 80 fr.

Septième lot.

Quatre ares soixante-dix centiares de terre, terroir de Marolles, champier de Marinoux; tenant

d'un long Girard, d'autre long Véron, d'un bout le chemin de Boissy-la-Rivière, et d'autre bout représentants Gagé.

Sur la mise à prix de 55 fr.

Huitième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, même terroir, champier de la Taratière; tenant d'un long veuve Doulé, d'autre long Véron, d'un bout représentant Gambrelle, et d'autre bout Gaillard.

Sur la mise à prix de 50 fr.

Neuvième lot.

Dix-neuf ares quinze centiares de terre, terroir d'Abbéville, champier de la Pente; tenant d'un long plusieurs, d'autre long Girard, d'un bout aux représentants Rabourdin, et d'autre bout Cretié.

Sur la mise à prix de 5 fr.

Dixième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, même terroir, champier de la Pente; tenant d'un long veuve Doulé, d'autre long Girard, d'un bout Imbault, et d'autre bout représentants Rabourdin.

Sur la mise à prix de 4 fr.

Onzième lot.

Trois ares dix-neuf centiares de terre en housse, terroir de Boischambault, dans les Housches dudit lieu; tenant d'un long Girard, d'un bout Pillas, et d'autre bout héritiers Dosne.

Sur la mise à prix de 50 fr.

Douzième lot.

Dix-sept ares environ de terre, terroir de Roinvilliers, champier de Marchant-Chat.

Sur la mise à prix de 40 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes,

En l'étude de M<sup>e</sup> BOUYARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5;

A Saclas,

En l'étude de M<sup>e</sup> BARTHOLOMÉ, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;

Et sur les lieux pour visiter les immeubles.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le vingt-huit février mil huit cent soixante-dix-huit.

Signé : BOUYARD.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le premier mars mil huit cent soixante-dix-huit, folio 83 verso, case 4<sup>e</sup>. Regu un franc quatre-vingt-huit centimes doubles décimes et demi centimes.

Signé : DELZANGLES

Etude de M<sup>e</sup> RENÉ LAURENS, avoué à Etampes.

VENTE

EN L'AUDIENCE DES GRIÈRES DU TRIBUNAL D'ETAMPES,

Le Mardi 19 Mars 1878,

D'UNE

MAISON

Avec MAGASIN

Au coin des rues Darrotal et du Puits-de-la-Chaîne.

Sur la mise à prix de 4,000 fr.

S'adresser à M<sup>e</sup> LAURENS et BREUIL, avoués; A M<sup>e</sup>s BARTHOLOMÉ et DAVELUY, notaires.

Etude de M<sup>e</sup> HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes.

A VENDRE

A L'AMIABLE

MAISON à Etampes, rue Saint-Jacques, n° 64.

MAISON, même rue, n° 77.

MAISON, même rue, n° 106.

MAISON avec Carrière et Bois, à Montanchaux.

Le tout dépendant de la succession de M<sup>e</sup> V<sup>e</sup> CAILLIAUX.

S'adresser audit M<sup>e</sup> HAUTEFEUILLE. 2-4

Etude de M<sup>e</sup> DARDANNE, notaire à Etampes.

TRÈS-BELLE FERME

EN BEAUCOUP

A VENDRE

A L'AMIABLE.

Contenance : 160 hectares.

Excellentes terres et Bâtimens en bon état.

Fermage net d'impôts : 44,500 fr.

Long bail. — Très-bon fermier.

S'adresser audit M<sup>e</sup> DARDANNE, notaire à Etampes. 4-1

Etude de M<sup>e</sup> ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

A VENDRE

AUX ENCHÈRES,

Le Samedi 2 Mars 1878, à deux heures de relevée,

SUR LA PLACE DU MARCHÉ FRANÇ,

Une Moissonneuse, 2 Tarares neufs,

une Roue en fer,

une grande Barre de fer.

Provenant de la faillite MOULLÉ.

Au comptant.

Etude de M<sup>e</sup> ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

VENTE MOBILIÈRE

Par suite du Décès de M. PUIS père,

A BOISSY-LE-SEC,

Le Dimanche 3 Mars 1878, à midi,

Par le ministère de M<sup>e</sup> ROBERT,

Commissaire-priseur à Etampes.

Consistant en :

4 Couchettes avec bonne literie, Matelas, Lits de plume, Traversins, Oreillers, Edredons et Couvertures, Armoires, Buffets, Huches, Bureau, Tables, Chaises, Pendule, Horloge, Baromètre, bon Linge, Glaces, Timbales en argent, Cuvier, Fourneau, Vaisselle, Assiettes et Plats anciens, Ustensiles de cuisine, et quantité d'autres objets.

AU COMPTANT.

Dix pour cent en sus des enchères.

Etude de M<sup>e</sup> ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

OBJETS DE CULTURE ET DE MÉNAGE

A VENDRE

AUX ENCHÈRES,

Par suite de cessation,

AU HAMEAU DE L'HUMERY, COMMUNE D'ETAMPES,

En la Ferme qu'exploitait

M. et M<sup>e</sup> SEVESTRE - VÉRON

Le Dimanche 10 Mars 1878, heure de midi,

Par le ministère de M<sup>e</sup> ROBERT,

Commissaire-priseur de l'arrondissement d'Etampes.

DÉSIGNATION :

Un bon Cheval hongre âgé de neuf ans, propre à la culture et trotteur, une grande Voiture, une Carriole, un Tombereau, une Tonne montée, un bon Cabriolet presque neuf, sortant des ateliers de M. Prévost, carrossier à Etampes, un petit Rouleau, un Râteau, un Tarare, plusieurs Harnais de grosse voiture, de carriole et de charre, bon Harnais de cabriolet, Echelles, Cribles, Passoires, Outils, Sinos, 4 Couchettes d'écurie avec lits de plume, 24 Draps, Tables, Bancs et quantité d'autres objets de culture et de ménage.

CRÉDIT AUX PERSONNES SOLVABLES.

Etude de M<sup>e</sup> L'HOSTE, huissier-priseur à Etampes, Rue Saint-Antoine, n° 17.

VENTE VOLONTAIRE

Par suite de cessation de commerce,

DE MOBILIER, MARCHANDISES ET MATÉRIEL

DE

MARCHAND DE VINS EN GROS,

A ÉTRÉCHY, RUE DU GORD, AU DOMICILE DE M<sup>e</sup> LIÉFROY,

Le Dimanche 3 Mars 1878, à midi précis,

et le lendemain, à la même heure, s'il y a lieu,

Par le ministère de M<sup>e</sup> L'HOSTE,

Huissier-priseur à Etampes.

OBJETS A VENDRE :

Un Cheval et ses harnais, une Voiture tapissière, un Grand Haquet monté sur ressorts, petit Haquet à bras, Brouette. — 80 hectolitres environ de Vin rouge et blanc de différents crus. — 2 hectolitres environ d'Eau-de-vie et Cognac. — Champiers de magasins et de caves. — Cordages et outils de Tonnelier, Pompe à soulever, Machines à coller, et autres accessoires propres à l'usage de marchand de vins en gros. — Grande quantité de futailles. — Batterie de cuisine, Vaisselle, huche, Armoire, Commodes, Chaises, Tables, Glaces,

Lampes, Couchettes, Tables de nuit, Lits de plume, Matelas, Oreillers, Traversins, Couvertures, Linge de ménage et autres, et quantité d'autres objets.

EXPRESSÉMENT AU COMPTANT.

Dix pour cent en sus des prix.

AVIS. — On pourra traiter à l'amiable avant la vente, pour le Fonds de commerce et partie du Matériel seulement.

Etude de M<sup>e</sup> SAUCIER, notaire à Maisse.

ATTIRAIL DE CULTURE

A VENDRE

AUX ENCHÈRES,

A MAISSE, EN LA FERME dite DU CHATEAU,

Appartenant à M. le V<sup>e</sup> DE TRIMONT,

Le Dimanche des Rameaux 14 Avril 1878, à midi précis, et jours suivants.

Par le ministère de M<sup>e</sup> SAUCIER,

Notaire à Maisse.

BESTIAUX ET OBJETS A VENDRE :

8 Chevaux et leurs harnais. — 24 Vaches et 4 Taureau. — 300 Moutons antenais. — 4 grandes Voitures. — 2 Tombereaux. — Une Carriole. — Une voiture dite Tapissière. — 3 Charrues reversoirs, montées. — Herse en bois et en fer. — 2 Rouleaux. — 4 Fanchouse. — 4 Râteau. — Coupe-racines. — Tarare. — Brouette-bascule. — Une Cabane de berger, 45 Claies de parc, Râteliers, Doubliers, Augeilles.

Objets mobiliers et de ménage.

A Crédit.

A LOUER

Pour entrer en jouissance par la levée des guérets de Pâques 1880,

DEUX BELLES FERMES

Sises à Bouray,

Station du chemin de fer de Paris à Orléans,

à 39 kilomètres de Paris,

CONTENANT

Pour la première Ferme : 117 hectares;

Pour la deuxième : 73 hectares.

VASTES BATIMENTS D'EXPLOITATION

Pour chacune des deux Fermes.

S'adresser, pour les renseignements :

Sur les lieux, à M. GUÉNEBAULT, régisseur au château du Mesnil-voisin, près Bouray;

A Etampes, à M<sup>e</sup> CHENU, avoué;

A Paris, à M. REGNIER, 5, rue Casimir-Périer.

Etude de M<sup>e</sup> AUGAS, notaire à Breuilpont, canton de Pacy (Eure).

A LOUER

Pour entrer en jouissance par les reversages de 1878,

CNE

BELLE FERME

Sise dans le Soissonnais,

Contenant environ 110 hectares

presque d'un seul tenant.

S'adresser, pour tous renseignements :

Audit M<sup>e</sup> AUGAS, notaire. 2-4

Etude de M<sup>e</sup> MATHIEU, notaire à Izy (Loiret).

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance par les guérets de 1880,

LA

FERME DE LA PICHÉRIE

Sise commune de Chaunay, canton d'Outarville

(Loiret),

D'une contenance de 149 h. 29 a., en terres de première qualité et presque d'un seul tenant.

(Cette contenance pourra être réduite à 120 h.)

Cette Ferme est d'une exploitation facile, longe la route de Toury à Pithiviers, et est desservie par des routes et chemins. Elle est située à 4 kilomètres environ de la station ferrée de Toury.

S'adresser, pour les renseignements et traiter :

A M. le comte de KERMELLEC, en son château, à Chaunay;

Ou à M<sup>e</sup> MATHIEU, notaire à Izy, canton d'Outarville (Loiret).

Abattoir d'Etampes.

NOMBRE par espèces des bestiaux tués à l'abattoir par les bouchers et charcutiers de la ville, du 21 février au 27 inclus.

Table with columns: NOMS des Bouchers et Charcutiers, Taureaux, Bouffs, Vaches, Veaux, Moutons, Porcs, TOTAL.

HALLE DE PARIS.

Farines. — 27 Février 1878.

Table with columns: Description of goods, Price per unit, Total price.

Bulletin commercial.

Table with columns: MARCHÉ d'Etampes, MARCHÉ d'Angerville, MARCHÉ de Chartres, PRIX de l'hectol., and Cours des fonds publics.



**A CÉDER**  
Pour 14 années,  
**UNE BONNE FERME**  
En parfait état de culture.

S'adresser à M<sup>e</sup> BUISSON, notaire à Milly (Seine-et-Oise). 4-3

**BOIS DE VAUROUX**

**Chasse à louer. - On vendrait.**  
S'adresser à M<sup>e</sup> DARDANNE, notaire, et BREUIL, avoué, à Etampes. 5-2

**Direction des Postes.**

Jusqu'ici les boîtes aux lettres des petites communes indiquaient rarement l'heure des différentes levées; les appareils étaient trop chers pour les budgets municipaux modestes.

M. Thierry a inventé un appareil complet et à un prix extrêmement réduit, et dont voici le modèle applicable à toutes les boîtes.



Pour faciliter aux communes le moyen de se procurer des portes de boîtes aux lettres munies de l'indicateur des levées adopté par le service des postes, M. Thierry, fournisseur, vient d'informer l'Administration qu'il accorderait aux communes qui désireraient, dès à présent, faire l'acquisition de ces portes, un délai d'une année pour en acquitter le prix.

**SANTÉ A TOUS** adultes et enfants rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

**REVALESCIERE**

Du BARRY, de Londres.

31 ans de succès. — 100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIERE Du Barry est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnements, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnements dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraine, surdité, nausées et vomissements après repas ou en grossesse; douleurs, algues, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes, spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydropisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescierie Du Barry ».

N<sup>o</sup> 48,816: Certificat du célèbre docteur RUDOLPH WUNZER. Cette légère et agréable farine est le meilleur absorbant; à la fois nourrissante et restaurative, elle remplace admirablement toute médecine en beaucoup de maladies. Elle est de grande utilité surtout dans les diabètes, les constipations opiniâtres et habituelles, ainsi que dans les diarrhées, les affections des reins et de la vessie, la gravelle, les irritations inflammatoires et crampes dans l'urètre, les rétrécissements et les hémorroïdes, ainsi que dans les maladies des poumons et des bronches, la toux et la consommation. — Docteur RUD. WUNZER, membre de plusieurs sociétés scientifiques, Bonn. — N<sup>o</sup> 7,652: 25, rue des Boulangers, Mulhouse, 2 février 1870. — Ayant fait usage pendant cinq mois de la Revalescierie, je me trouve guéri d'une maladie chronique du foie qui me tourmentait depuis bientôt quinze ans. — N. J. CHARLIER.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescierie, en boîtes de 4, 7 et 16 fr. — La Revalescierie chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 375 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 56 et 70 fr. franco. — DÉPÔTS à Etampes, chez M. THURAS, rue Saint-Jacques, n<sup>o</sup> 121, chez M. JEROME, épicer, rue Sainte-Croix, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>ie</sup>, LONDON, 25, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

**A VENDRE ou A LOUER**  
A L'AMIABLE,  
UNE  
**MAISON**  
Propre au Commerce,  
Située à Etampes, rue Sainte-Croix, n<sup>o</sup> 17.

S'adresser à M<sup>e</sup> DAVELUY, notaire à Etampes. 2-2

40<sup>e</sup> ANNÉE.  
**LE MONITEUR**  
DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE  
Paraît tous les Dimanches  
En Grand format de 16 pages

Résumé de chaque numéro:  
Bulletin politique. — Bulletin financier.  
Bilan des établissements de crédit.  
Recettes des ch. de fer. Correspondance étrangère. Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc.  
Cours des valeurs en Banque et en Bourse. Liste des tirages.  
Vérification des numéros sortis. Correspondance des abonnés.  
Renseignements.

**PRIME GRATUITE**  
Manuel des Capitalistes  
1 fort volume in-8<sup>o</sup>

PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS  
Envoyer mandat poste ou timbres-poste.

**GALE DES MOUTONS**  
Guérison prompte et sûre

par la Liqueur antipsorique de MM. BELTON, pharmacien, et AUBIN, vétérinaire à Dourdan (S.-et-O.).

**A VENDRE PRÉSENTEMENT**

ou  
**A LOUER**  
Pour la St-Jean prochaine  
**MAISON**  
Sise à Etampes,  
Rue de l'Abrevoir-du-Mouton, n<sup>o</sup> 2.

**A LOUER**  
**LOCAL POUR DÉBIT DE VIN**  
Près le Marché aux moutons.

S'adresser à M. Ch. POTHEAU, à Etampes.

**GOUTTES RÉGÉNÉRATRICES**  
du Docteur SAMUEL THOMPSON

Ces Gouttes ont une puissance reconstitutive qui les met au premier rang des découvertes utiles. Elles rétablissent les forces perdues, soit à la suite d'excès de jeunesse, soit à la suite de longues maladies. Aucun traitement ne leur est comparable pour les Maladies des Femmes et des Jeunes filles, les Pertes, Chloroses, Fluxions blanches, les épaissements prématurés, l'Impuissance, la Spermatorrhée, etc. Pour se traiter soi-même, lire le *Traité des Maladies chroniques* du Dr Samuel Thompson (prix: 1 fr.) et la brochure *les Maladies sans nom* (prix 60 c.; — les deux franco: 1 fr. 75) DENTU, Palais-Royal. — Le flacon: 8 fr., pharm. GELIX, 38, r. Rochechouart, Paris et plus phies.

**DREYFUS FRÈRES & C<sup>ie</sup>**  
DE PARIS

21, BOULEVARD HAUSSMANN,  
Concessionnaires du

**GUANO DU PEROU**

Loi du 11 Novembre 1869

**GUANO DISSOUS DU PEROU**

Convention du 15 Avril 1874

**DÉPÔTS EN FRANCE**  
Bordeaux, chez MM. HANTA COLOMA et C<sup>ie</sup>.  
Brest, chez M. E. VINCENT.  
Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C<sup>ie</sup>.  
Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS.  
Dunkerque, chez MM. C. BOURDON et C<sup>ie</sup>.  
Havre, chez M. E. FIORET.  
Landerneau, chez M. K. VINCENT.  
La Rochelle, MM. D'ODIGNY et FAUSTIN FILS.  
Lyon, chez M. Marc GILLARD.  
Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C<sup>ie</sup>.  
Melun, chez M. Le BARRÉ.  
Nantes, chez MM. A. JAMONT et HUARD.  
Paris, chez M. A. MOSSERON-DUPIN.  
St-Nazaire, chez MM. A. JAMONT et HUARD.

ANC<sup>ie</sup> M<sup>o</sup> MERCIER, LITZELMANN & THUILLIER

s'occupant exclusivement de

**VENTE ET ACHAT**  
DE  
**FONDS DE DOULANGERIE**  
Paris et la Province.

**MERCIER, ROUBY, HENRIOT & RÉMOND**

ANCIENS MARCHANDS BOULANGERS  
9, Rue Sauval (près la Halle au Blé)  
— PARIS — 25-2

**DÉPÔTS:** à Etampes, chez M. DELISLE, pharmacien; à Angerville, chez M. GROUSTEAU, pharm.; à Janville, chez M. HENRY, pharmacien; à Orléans, chez M. FOUCAUT, pharmacien; à Chartres, chez M. DELACROIX, pharm.; à Rambouillet, chez M. LOUVAUD, pharm. 26-5

**CURAÇO SAINTOIN**

HUIT MÉDAILLES: EXPOSITIONS UNIVERSELLES  
Paris, 1855-1867 — Londres, 1862

**LIQUEUR TONIQUE ET DIGESTIVE**  
la meilleure, la plus salubre et la plus agréable que l'on puisse prendre après le repas.

Prix de Gros: 6 francs — Remise au Commerce

**SAINTOIN frères**  
DISTILLATEURS  
à ORLÉANS (Loiret)

DÉPÔTS chez les Principaux Négoçiants 6-4

**BUREAUX: RUE SAINT-ROCH, 29. 45<sup>e</sup> ANNÉE.** Abonnement annuel, commençant en janvier. — MUSÉE SEUL: Paris, 7 fr.; Départements, 8 fr. 50 c. MUSÉE et MODES réunis: Paris, 13 fr.; Départements, 16 fr. — (Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris.)

**MUSÉE DES FAMILLES**

Une livraison par mois, avec dix à quinze magnifiques gravures inédites: un splendide vol. par an. NOUVELLES, HISTOIRES, SCIENCES, VOYAGES, BEAUX-ARTS, ACTUALITÉS. Moralité irréprochable. Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Berthoud, Comettant, Deslys, R. de Navery, Verne, etc. Illustrations par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Johannot, Lix, Morin, etc. — Le volume de 1877 (44<sup>e</sup> année de la collection) est en vente.

**COLLECTION:** les 30 premiers volumes, chacun, Paris, 4 francs, port en sus; les volumes suivants, 31 à 42, Paris, 6 francs, et 7 francs 50. Les volumes 43 et 44, Paris, 7 francs; Départements, 8 fr. 50 (franco).  
Envoi d'un numéro spécimen contre 50 centimes en timbres-poste.

**COMPLÉMENT FACULTATIF du MUSÉE. MODES VRAIES — TRAVAIL EN FAMILLE**

Journal mensuel, le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille. Patrons, Modèles, Broderies, Crochet, Tapisseries colorées, Tricot, Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnées en broderie. — Paris, 7 fr. par an; départements (franco), 8 fr. 50 c.; avec le MUSÉE, 13 fr. et 16 fr.

**TOPIQUE DE MILAN**

Prix: 1 fr. 50 Envoi franco: 1 fr. 60  
Guérison rapide, sans danger et sans souffrance des Douleurs, Rhumatismes, Goutte, Névralgies, Lumbagos, Sciaticques, Courbatures, Ophthalmies, Congestions, Engorgements, Tumeurs, Glandes, Maux de tête, Rhumes, Catarrhes, Coryza, Enrouements, Bronchites, Gripes, Fluxions de poitrine, Pleurésies, Pneumonies, Crampes d'estomac, Palpitations, Epanchements, Paralysies, Irritations du larynx et de la poitrine, Torticolis, etc.  
Supérieur à tous les Vésicatoires, Papiers-Sinapismes, Thapsias.  
N'EXERCANT PAS, COMME CES TOPIQUES, UNE ACTION PACHEUSE SUR L'ENCÉPHALE, LA MOELLE ÉPINIÈRE OU LES VOIES URINAIRES.  
Ph<sup>o</sup> GELIN, 38, r. Rochechouart, Paris, et principales Pharm<sup>ies</sup>. 4-3

**PHOTOGRAPHIE RICHOU**

A ÉTAMPES, RUE DAMOISE.  
Photochromie  
Nouveau procédé inaltérable.  
SPÉCIALITÉ  
de Cartes émaillées. 4-3

**ARSENATE d'OR**  
Dynamisé du Docteur ADDISON  
Ce précieux reconstituant, dû à la combinaison de deux médicaments héroïques, combat victorieusement l'Anémie, les Maladies du système nerveux et celles provenant de l'appauvrissement du sang. Grâce à ses propriétés toniques et à la promptitude de son action, il est sans rival contre les Affaiblissements de l'organisme résultant de longues maladies.  
Pour se traiter soi-même, lire le Livre des Malades abandonnés (1 fr.) et les Maladies sans nom (60 c.), les deux, franco, 1 fr. 75. D<sup>o</sup> Beata, Palais-Royal, Paris. — Le flac. 6 fr. Ph<sup>o</sup> GELIN, 38, r. Rochechouart, et ph<sup>ies</sup> pharm<sup>ies</sup>. Envoi franco. 4-3

Maison spéciale pour produits destinés à l'Agriculture.  
**H. & J. DECONINCK** d'Arras et de Dunkerque. Semences de printemps: Orge Chevalier, Avoine canadienne blanche, Avoine tartarienne noire, (Agence d'Halles pour la France et la Belgique); Orges anglaises; Avoine jaune de Flandre; Bled de mars; Maïs; Graine de Lin de Riga, etc. Engrais **NITRATE DE SOUDE** autres Engrais chimiques, dosage garanti sur analyse. Tourteaux de toutes espèces et provenances pour nourriture et pour engrais.  
La maison H. & J. DECONINCK a toujours en vente, vers fin septembre de chaque année, environ 40 variétés de bleds de semence français et anglais. 10-9

**A LOUER**  
POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE,  
**MAISON BOURGEOISE**  
Avec GRAND JARDIN  
Sise à Etampes, rue du Haut-Paté, 9.  
S'adresser, pour visiter, à M<sup>lle</sup> Louise FAU-CONNIER, rue Neuve-St-Gilles, 3;  
Et à M<sup>e</sup> HAUTEFEUILLE, notaire. 5

**FER BRAVAIS**  
Adopté dans tous les hôpitaux (FER DIALYSE BRAVAIS) Recommandé par tous les médecins, Contre ANÉMIE, CHLOROSE, DÉBILITÉ, ÉPUISÉMENT, PERTES BLANCHES, etc.  
Le Fer Bravais (fer liquide en gouttes concentrées), est le seul exempt de tout acide, il n'a ni odeur, ni saveur et ne produit ni constipation, ni diarrhée, ni échauffement, ni faiblesse de l'estomac; de plus c'est le seul qui ne noircisse jamais les dents.  
C'est le plus économique des ferrugineux, puisqu'un flacon dure un mois.  
Dépôt général à Paris, 13, rue Lafayette (près l'Opéra) et Ph<sup>o</sup> Ph<sup>o</sup>.  
Bien se méfier des imitations dangereuses et exiger la marque de fabrique ci-contre.  
Envoi gratis sur demande affranchie d'une intéressante Brochure sur l'Anémie et son traitement.  
Dépôt à Etampes chez M. LEPROUST, pharmacien. 4

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné. Etampes, le 2 Mars 1878.  
Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposé ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes. Etampes, le 2 Mars 1878.  
Enregistré pour l'annonce n<sup>o</sup> Folio Reçu franc et centimes, décimes compris. 4 Etampes, le 1878.